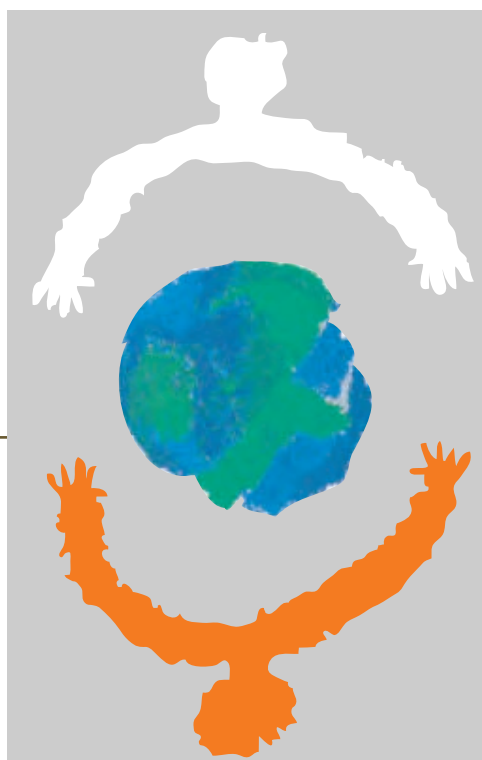


# Un pacte social pour l'industrie

## Par-delà la compétitivité, le devenir de l'industrie en France

Eléments d'analyse et de stratégie de la FGMM-CFDT

LIVRET  
IV



## **Avant-propos**

Par-delà la compétitivité, le devenir de l'industrie en France 1

## **RÉSUMÉ**

Pour un nouveau pacte social pour l'industrie 2 - 9

## **INTRODUCTION**

Compétitivité, un débat polémique, mais de vraies questions 11 - 12

L'enjeu central, c'est le devenir de l'industrie en France 12 - 14

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **Des constats qui appellent un pacte social pour l'industrie 15 - 27**

1. Des évolutions préoccupantes 15 - 19

2. Les causes directes de la perte de compétitivité 19 - 22

3. Un état des lieux de l'industrie 23 - 27

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **Des propositions qui convergent vers un pacte social pour l'industrie 28 - 48**

4. Pour une politique européenne pro-industrielle 28 - 39

5. Un projet pour l'industrie en France 39 - 45

6. Gouvernance des entreprises : pour un retour du long terme 45 - 48

## **CONCLUSION**

Pour un nouveau pacte social pour l'industrie, de croissance et de compétitivité soutenables 49 - 60

**Glossaire 61**

## ■ Par-delà la compétitivité, le devenir de l'industrie en France

**A** lors qu'une crise sans précédent accélère considérablement les évolutions de l'industrie en France, que nous constatons depuis les années 2000, **le débat récurrent de la compétitivité est relancé par le patronat**, essentiellement argumenté sous l'angle de la compétitivité par les coûts salariaux.

Il est important, pour notre fédération, de donner des éléments d'éclairage et nos propres analyses, argumentés, à nos militants et nos équipes syndicales, qui sont directement confrontées, dans les entreprises, à ce débat et surtout aux enjeux et aux conditions de la compétitivité.

**Mais très vite, l'analyse nous amène à considérer, par-delà la compétitivité, le devenir de l'industrie en France.** C'est le sens du présent document dont le contenu général a été validé par le Bureau Fédéral de la FGMM-CFDT.

La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT (FGMM-CFDT) couvre un champ d'activités très largement constitué d'entreprises privées de l'industrie, dans des secteurs concurrentiels mondialisés. Sa longue expérience syndicale (elle est créée en 1921) et la dynamique de ses équipes syndicales dans les entreprises de toutes tailles de ce champ, la placent dans une position d'acteur, sur le front des évolutions de l'économie, de leur impact sur le travail et la société.

C'est à partir de ces réalités, de ce vécu, qu'en acteur responsable, elle fonde sa stratégie, son cahier revendicatif et ses pratiques syndicales, sur une analyse indépendante et objective. Elle les fonde aussi sur ses valeurs de solidarité, de démocratie, de justice sociale, d'émancipation des hommes et des femmes, qui donnent son sens à son action.

La FGMM-CFDT a entrepris un travail d'analyse et de compréhension des réalités économiques d'aujourd'hui, du capitalisme contemporain et du monde nouveau qui en résulte, notamment pour les salariés, dans le travail et l'entreprise. Cela s'est formalisé :

- dans son analyse de la mondialisation, document publié en 2005 «mondialisation, capitalisme, entreprise»,
- dans des propositions «pour une politique industrielle au service de l'emploi et du développement durable», document publié en 2008,
- dans des propositions «Gouvernance des entreprises, pour un retour du long terme», document publié en mai 2009.

Tous ces documents sont disponibles sur le site <http://www.fgmm.cfdt.fr>, complétés par une base de données chiffrées.

**La FGMM remercie le groupe de travail qui a permis de produire le présent document.**

Dominique Gillier, Secrétaire Général de la FGMM-CFDT

# Résumé

## ■ Pour un nouveau pacte social pour l'industrie

**D**ans les entreprises, la compétitivité est un argument permanent pour justifier des changements entraînant souvent réductions d'effectifs, délocalisations, compressions salariales, efforts de productivité, en général sans débat ni contreparties pour les salariés, chez qui elle suscite donc une méfiance légitime. En même temps, la compétitivité constitue un enjeu important, de par ses conséquences sur l'avenir des capacités industrielles, sur l'emploi et les conditions d'emploi. Au-delà du débat, récurrent et polémique, sur la compétitivité par les coûts salariaux et hors coût, l'analyse nous amène à considérer que l'enjeu central, c'est le devenir de l'industrie en France.

### ► **Par-delà la compétitivité, l'enjeu central est le devenir de l'industrie en France**

Beaucoup d'entreprises manquent de compétitivité, de même que la « capacité à affronter la concurrence sur les marchés et à améliorer ses parts de marché ». Le patronat met en avant le coût du travail et les prélèvements obligatoires. Des facteurs moins simplistes et réducteurs jouent sur la compétitivité durable et socialement acceptable.

L'économie française manque de compétitivité, si l'on retient la définition donnée par le Conseil européen de Lisbonne : « la capacité d'un pays à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale ».

L'enjeu c'est la maîtrise de notre avenir. Une entreprise qui perd en compétitivité finit par disparaître. Un pays qui accumule les déficits commerciaux s'endette pour les compenser, perd sa substance productive, ses centres de décision qui passent sous contrôle étranger, et finit par devenir dépendant de l'extérieur.

Notre mode de développement actuel n'est plus soutenable et doit être revu en profondeur pour nous orienter vers une société d'économie sobre en carbone et en ressources naturelles. Le réchauffement climatique et l'épuisement de certaines ressources posent la question de la survie même de l'humanité.

Par ses capacités technologiques et d'innovation, l'industrie est une activité centrale pour entraîner l'économie et aller vers un nouveau mode de développement durable. Cette nouvelle révolution industrielle doit être anticipée, accompagnée, si l'on veut qu'elle soit efficace et porteuse de nouvelles richesses et d'emplois.

L'Europe, l'État, les entreprises, les partenaires sociaux sont les principaux acteurs du redressement économique pour lesquels le dialogue social est indispensable aussi bien dans les relations entreprises/patronat/syndicats que dans leurs relations tripartites avec l'État, l'Europe ou les collectivités territoriales.

## ► *Des constats qui appellent un pacte social pour l'industrie*

### *1. Des évolutions préoccupantes*

**La part de l'industrie dans l'activité économique recule** : que ce soit par rapport au PIB, à l'emploi ou aux exportations. Certes, ce recul relatif s'explique en partie par la place croissante que prennent les pays émergents dans la valeur ajoutée industrielle mondiale (20 % en 1970, plus de 35 % en 2008) et les services (grâce aux gains de productivité dans l'industrie, aux externalisations et aux recours massifs à l'intérim).

**On peut parler d'une « déculturation » industrielle**, avec une représentation trop négative de l'industrie, chez les jeunes notamment : bruit, pollution, risques industriels, mauvaises conditions de travail, faibles possibilités d'évolution de carrière, salaires moins élevés que dans des secteurs tertiaires, instabilité de l'emploi... y sont fréquents et les outils d'une sécurisation des parcours professionnels ne sont pas encore suffisants.

### *2. Les causes directes de la perte de compétitivité*

**La « compétitivité prix » n'est pas la voie de salut de l'industrie en France**. Le coût unitaire du travail demeure relativement stable en France jusqu'au début de la crise en 2008. Comparée à l'Allemagne, c'est cette dernière qui s'est détachée des autres pays européens par une politique agressive de réduction du coût du travail (les rémunérations dans l'industrie y ont fondu de 11 points entre 2000 et 2007).

**C'est la compétitivité « hors coût », qui peut faire la différence**, tout ce qui fait qu'un bien est recherché et préféré à un autre, même s'il est plus cher : image de marque, respect des délais de livraison, Service Après-Vente, qualité, innovation technologique, design, services aux clients... Autant de facteurs au cœur du processus industriel et de la structuration des industries, et c'est là que le bât blesse du côté français.

### *3. Des faiblesses de l'industrie française que repèrent plusieurs rapports*

**Le déséquilibre de la spécialisation industrielle**. La France a une part élevée d'industries de « hautes technologies » (défense, aéronautique, énergie) dans la Valeur Ajoutée Industrielle (VAI) : 14 %, légèrement plus que l'Allemagne. Mais près d'un tiers de la VAI y est produite par des entreprises de « basses technologies » (nettement plus qu'en Allemagne) alors que les entreprises spécialisées dans les « moyennes et hautes technologies » ne fournissent que près d'un quart de cette VAI (contre près de la moitié Outre-Rhin). Or, les secteurs de « moyennes et hautes » technologies sont moins sensibles aux considérations « compétitivité/coût » qui sont l'apanage des pays émergents, et aux variations du taux de change.

**Le tissu industriel qui manque d'entreprises intermédiaires**, pour des raisons complexes : spécialisation industrielle évoquée plus haut, chefs d'entreprises souvent vieillissants et peu enclins à former des partenariats, capitalisme familial avec des héritiers peu entreprenants se reposant sur des situations acquises, rapports guère coopératifs dans la chaîne de valeur et un secteur financier réticent à financer l'industrie.

**De mauvais rapports donneurs d'ordre/sous-traitants.** Du fait des premiers qui ne considèrent pas les seconds comme des partenaires à parts égales et qui les mettent sous pression : flux tendus et réductions des prix d'achat des composants pour accroître leurs marges. Comportements, parfois illégaux, qui compromettent le tissu industriel des PME déjà fragilisés par les délocalisations.

**L'investissement insuffisant et les difficultés à se financer.** L'un des avantages compétitifs de l'Allemagne réside dans l'attraction de ses entreprises pour du capital « patient » (avec une vision à long terme) et le dialogue avec les banques. On doit envisager des politiques publiques d'incitation à l'investissement productif, la modernisation et l'innovation dans les processus de production aussi bien que dans les produits.

**L'insuffisance de l'innovation et de la R&D des entreprises** alors que cette dernière est décisive pour la compétitivité et à l'heure où se dessine une grande mutation du système productif et de l'industrie, au vu des défis environnementaux. Il faut donc favoriser le rapprochement de la recherche et de l'activité industrielle, sujet consensuel et les dispositifs existants, tels que les pôles de compétitivité et désormais les Instituts de Recherche Technologique (IRT) sont à renforcer.

**La faible culture du dialogue social et de la négociation collective.** La capacité des partenaires sociaux « à travailler ensemble » est saluée comme l'un des avantages compétitifs majeurs des entreprises allemandes, où le « système de cogestion », les pouvoirs étendus des Comités d'entreprise, l'implication des représentants des salariés dans les Conseils de surveillance (et donc dans la discussion sur la stratégie de l'entreprise) sont les éléments fondateurs d'une culture de dialogue et de compromis sociaux.

**Un partage de la valeur ajoutée qui pourrait obérer l'avenir.** Ce partage « capital-travail » est remarquablement stable en France, au-delà des fluctuations conjoncturelles. Mais il y a détérioration de la part salariale dans la mesure où y sont incluses les rémunérations des dirigeants qui croissent le plus vite. Une montée de la rémunération des actionnaires (sous forme de dividendes ou rachat d'actions), parfois au détriment des investissements et au prix d'un recours à l'endettement supplémentaire, met en cause la pérennité même de l'entreprise. Ce qui appelle une réforme en profondeur de la gouvernance des entreprises.

## ► ***Des propositions qui convergent vers un pacte social pour l'industrie***

### *4. Pour une politique européenne pro-industrielle*

**L'Union européenne doit faire preuve de dynamisme en matière de croissance économique.** Le manque actuel ne tient pas à l'existence de l'euro, mais à l'incapacité de l'Union de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde », et ce, pour des raisons d'inachèvement de la construction institutionnelle, de la gouvernance économique, et à cause de la méfiance réciproque entre des pays rongés par la xénophobie, le nationalisme et la défense d'intérêts nationaux à courte vue.

L'Union européenne doit faire preuve d'un effort de solidarité pour accompagner un redressement long qui n'a rien d'aisé. Avec l'euro, les pays en grave crise de compétitivité ne peuvent recourir à la dévaluation. L'action pour le rétablissement de leur compétitivité doit être contrebalancée par une aide appropriée de l'UE (en assurant que le financement des dettes publiques de ces pays ne soit pas soumis à la spéculation des marchés financiers) et un plan d'investissement pour relever leur compétitivité.

## 5. Un projet pour l'industrie en France

L'État doit remplir sa fonction éminemment stratégique en matière d'industrie : prévision, définition de grands objectifs, programmes de recherche et développement, actions et aides en faveur du développement industriel et de l'investissement privé, investissements lourds qui relèvent de son champ de compétence et équipements publics, régulation des activités qui le nécessitent, éducation et formations scientifiques et professionnelles, etc. Il dispose pour cela de leviers, notamment : la politique budgétaire, les incitations par la fiscalité, les normes, la politique commerciale. Cette politique doit s'articuler avec une politique industrielle de territoires et avec le dialogue social, se définir et se mettre en œuvre en coopération avec les entreprises et les partenaires sociaux. C'est le rôle qui devrait être donné à la conférence nationale de l'industrie et aux comités de filières créés après les états généraux de l'industrie.

Les cinq principaux axes d'une politique industrielle sont les suivants :

1. Orienter et animer le changement de notre manière de produire et de consommer pour réduire notre empreinte écologique.
2. Étendre la recherche technologique pour asseoir la diffusion de l'innovation.
3. Renouveler les savoir-faire et favoriser leur transmission.
4. Favoriser l'accès des TPE/PME à des ressources qui permettent et pérennisent leur développement.
5. Instaurer une fiscalité plus incitative et une éco-fiscalité.

La politique budgétaire de la France doit viser les conditions d'une croissance plus soutenue nécessaire à tous points de vue. Cela passe par une augmentation équitable des impôts, qui réduise aussi les inégalités. Le niveau des prélèvements obligatoires ne permet pas d'envisager raisonnablement un relèvement beaucoup plus important. Plutôt que des coupes aveugles dans les dépenses publiques, doit être promue une politique d'économies reposant sur des évaluations publiques du bien-fondé des dépenses et de leur utilité.

Les ressources dégagées doivent aller en priorité à la modernisation économique et la reconversion écologique de la société dans son ensemble, avec des investissements publics (éducation, formation, R&D, infrastructures, énergie, habitat et urbanisme), des incitations et/ou des aides pour les entreprises et les ménages. Cette politique peut en partie s'autofinancer par ses effets vertueux sur la croissance et les rentrées fiscales. Mais, il faut en complément recourir à l'emprunt qui ne pèse pas sur la croissance, et cibler des investissements d'avenir. L'épargne existe, il faut l'orientation vers l'investissement productif.

**Une réforme profonde de la fiscalité et des prélèvements sociaux des entreprises est indispensable, au service du renouveau industriel, de la croissance durable et de l'emploi :**

- En matière de **prélèvement social**, il est important que les comptes de la protection sociale restent autonomes, avec des recettes clairement affectées, et ne se confondent pas avec ceux de l'État.
- L'**impôt sur les sociétés** nécessite une réforme : redéfinir son assiette, par exemple intégrer les rémunérations des dirigeants dans les profits de l'entreprise ; ne garder des niches fiscales qu'en fonction de priorités clairement affichées (R&D, innovation, investissement, renforcement des entreprises intermédiaires...). Il conviendrait d'introduire une imposition différenciée selon que les profits sont distribués ou bien conservés pour l'autofinancement et le développement de l'entreprise.
- Les **exonérations de charges sociales** doivent favoriser l'investissement humain. Il convient d'évaluer les résultats des exonérations sur les bas salaires, en matière d'emplois et d'impact sur les qualifications. On devrait, en conformité avec les objectifs européens d'une économie de la connaissance et la nécessaire montée en qualification des emplois dans une économie mature, instaurer une exonération sur les salaires correspondant au temps passé en formation professionnelle.

## *6. Gouvernance des entreprises : pour un retour du long terme*

**La financiarisation du capitalisme a transformé la gouvernance des entreprises.** Les actionnaires veulent un haut rendement de leurs capitaux à court terme. La rémunération des managers intègre cela à travers l'intéressement aux résultats, les bonus, les stock-options. Ces évolutions redessinent la structure industrielle : recentrage sur le cœur de métier, organisation de la chaîne de valeur par externalisation, fusions-acquisitions...

**Cette gestion à court terme, s'oppose à la conception entrepreneuriale de l'entreprise** et à une vision à plus long terme, nécessaires à l'activité industrielle et à son développement, par nature capitalistique et fondée sur l'acquisition d'une expérience avec le temps. **Elle pèse sur la condition salariale** : suppressions d'emplois, flexibilités multiples, pressions accrues au travail, inégalité entre « noyau dur » et périphérie.

**L'entreprise doit assumer sa responsabilité à l'égard de son environnement et de la société, avec une gouvernance partenariale qui reconnaisse ses différentes parties prenantes** : actionnaires, mais aussi salariés, sous-traitants, fournisseurs, territoires et organisations environnementales impactées par l'entreprise... Les représentants des salariés doivent pouvoir discuter la stratégie de l'entreprise. Les parties prenantes extérieures doivent être consultées en amont sur les choix de l'entreprise et qui peuvent les concerner.

**Il faut réformer la comptabilité de l'entreprise**, pour mesurer non seulement ses résultats et l'apport du travail et du capital, mais aussi l'apport des fournisseurs et des clients à la création de valeur et pour connaître la répartition, entre ces différents acteurs, des revenus qu'engendre l'activité de l'entreprise.



## ► ***Nous revendiquons la négociation d'un pacte social pour l'industrie, de croissance et de compétitivité soutenables***

Il serait illusoire d'imaginer le redressement de l'industrie et l'amélioration de la compétitivité sans une participation active des travailleurs, à plus forte raison contre eux. Tout aussi illusoire d'imaginer qu'ils consentiraient aux efforts demandés sans que redressement industriel et compétitivité aient pour eux du sens, sans qu'ils s'accompagnent de contreparties. Seuls le dialogue et la négociation sociale permettent à la fois réactivité et prise en compte de la diversité des réalités (sectorielles, territoriales et d'entreprise), implication active des salariés et des chefs d'entreprises. C'est ce qui suggère et fonde, l'idée d'un « pacte » : engagement volontaire entre plusieurs acteurs pour atteindre un objectif.

### *De la méthode et des moyens du dialogue social*

Un pacte social ne peut se construire durablement, que s'il est fondé sur l'expression d'objectifs partagés et sur un compromis entre des parties qui ont chacune leur propre logique, leurs propres priorités d'intérêt. Un dialogue pour établir un diagnostic partagé le plus largement possible doit précéder la négociation.

C'est une méthode qui s'installe progressivement dans les négociations interprofessionnelles, notamment avec les délibérations sociales, comme dans les négociations de branche de la métallurgie, avec une phase d'état des lieux ou d'approfondissement d'un sujet en groupe technique paritaire préalable à une négociation. C'est vers cette pratique que devraient évoluer autant les observatoires de branche ou régionaux que le droit d'expertise des représentants des salariés dans les entreprises.

### *De la justice et de la cohésion sociale*

Deux évolutions majeures de la structure des entreprises doivent désormais être prises en compte pour neutraliser leurs effets générateurs d'inégalités :

- **L'internationalisation des firmes** peut être économiquement efficace pour étendre l'accès au progrès et à la modernité, diffuser les technologies, optimiser les capitaux, les savoir-faire et le rôle des marchés dans l'offre et la demande. Mais, elle génère la mise en concurrence des travailleurs et des sites industriels et crée des inégalités de traitement et de partage de la valeur ajoutée, alors même qu'aucun droit du travail mondial ne vient en réguler suffisamment les effets sociaux qui en découlent. Pour corriger ces effets négatifs, il est indispensable de créer de nouveaux lieux de dialogue social, de négociation et d'accords collectifs transnationaux. L'expérience des comités mondiaux et des accords-cadres internationaux doivent donc s'étendre en nombre, s'approfondir en contenu, se renforcer en mise en œuvre et en évaluation.
- **L'éclatement de la chaîne de valeur**, avec l'entreprise réseau, peut aussi se justifier économiquement, par des économies d'échelle, la professionnalisation des fournisseurs, l'adéquation de l'offre et du besoin, etc. Mais, elle aussi génère des inégalités de traitement social et au travail, de partage de la valeur ajoutée, alors même que les relations donneurs d'ordre/sous-traitants sont généralement déséquilibrées en faveur des premiers. Ce phénomène développe

aussi la substitution de fait, du contrat commercial qui lie les entreprises en réseau, au contrat collectif de travail, avec un contenu dont l'objectif n'est, pour l'heure, ni la protection du salarié, ni le compromis social. Il convient donc de créer des modalités nouvelles qui permettent de corriger ces effets, y compris en permettant un contrôle social (avec un contenu social) de ce type de contrat commercial.

### *Du contenu du volet social d'un pacte*

Tous les facteurs de compétitivité devraient pouvoir entrer dans le contenu d'un pacte social, sous réserve d'une affirmation claire et préalable, d'une finalité de justice et de progrès social. Affirmation qui devrait trouver sa traduction concrète dans des garanties sociales équilibrant le pacte. **Nombreux sont les domaines de garanties collectives qui concrétiseraient l'équilibre d'un nouveau pacte social** et qui devraient entrer dans le champ de la négociation collective, notamment :

**1. POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DES QUALIFICATIONS :** avec pour objectifs l'adaptation et la montée en qualification des salariés, l'attractivité des métiers industriels, la sécurisation des parcours professionnels...

#### **Nous proposons :**

- Un montant minimal de 1,5 % du PIB consacré à la formation et à la qualification tout au long de la vie ;
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;
- L'affectation d'une partie des fonds de la formation au cofinancement d'actions prioritaires ;
- Le développement de dispositifs permettant d'animer les mobilités professionnelles ;
- La mise en place de dispositifs territoriaux de maintien des compétences techniques et humaines ;
- L'accompagnement des salariés dans leur évolution et leur projet professionnel ;
- Le prolongement de droits en cas de perte d'emploi (exemple : le DIF).

**2. POLITIQUE DU TRAVAIL :** avec pour objectifs de répondre aux nouveaux besoins, un travail qualifiant, respectueux de la santé et de la qualité de la vie au travail, compatible avec la vie hors travail.

#### **Nous proposons :**

- La promotion des compétences dans le domaine du développement durable ;
- La promotion des filières scientifiques ;
- Une organisation du travail qualifiante ;
- Le débat de l'organisation du travail dans l'entreprise.

**3. POLITIQUE DES RÉMUNÉRATIONS :** avec pour objectifs la reconnaissance des compétences, le partage équitable entre le capital et le travail, mais aussi au sein de la part du capital en préservant les investissements, et au sein de la part du travail en garantissant la justice sociale avec un éventail des salaires raisonnables, l'intéressement à des objectifs clairs de progrès, la sécurisation sociale des reconversions professionnelles...

**Nous proposons :**

- Une grille unique de classifications de branche définie sur des critères objectifs de compétences et déterminants de l'essentiel de la rémunération ;
- Les négociations salariales adossées à un état objectif de la situation économique ;
- Les accords d'intéressement doivent comporter des critères objectifs et vérifiables, et intégrer notamment des critères favorables au développement durable ;
- La rémunération des dirigeants doit intégrer des critères de responsabilités sociales.

**4. PROTECTIONS SOCIALES :** avec pour objectifs de faire face à tous les risques de la vie (notamment professionnels) et de financer la retraite.

- La CSG répond au principe de solidarité nationale et doit être consolidée ;
- Dans les entreprises et la branche, un régime complémentaire collectif et obligatoire doit permettre la généralisation de la prévoyance ;
- Le financement garanti des régimes de retraite.

Politique publique de croissance soutenable, nationale et européenne, responsabilité sociale des entreprises, qualité et efficacité du dialogue social sont les ingrédients complémentaires d'un nouveau pacte social pour l'industrie. Face aux enjeux environnementaux, comme aux opportunités qu'ils contiennent, celui-ci doit être « un pacte social, de croissance et de compétitivité soutenables ».

# Introduction

## ■ **Compétitivité, un débat polémique, mais de vraies questions**

**L**a **compétitivité comparée entre pays est un thème de débat récurrent**, particulièrement entre la France et l'Allemagne. En 2011, un rapport de Rexecode<sup>(1)</sup>, (institut proche du patronat), commandé par le ministre de l'industrie, accusait le dérapage salarial dû aux 35 heures d'être responsable de la perte de compétitivité de la France. Cet argument a été mis en sourdine quand on s'est aperçu qu'il reposait sur une erreur de calcul de l'INSEE reproduite par Eurostat. Du coup, l'éclairage s'est déporté sur les charges salariales (autre débat récurrent) que supportent les entreprises, ainsi que sur la fiscalité. Un rapport de la Cour des Comptes<sup>(2)</sup> est ainsi venu confirmer que les entreprises françaises supportaient des prélèvements plus lourds que leurs homologues allemands.

**Dans les entreprises, la compétitivité est aussi un argument permanent pour justifier des changements.** Elle ne peut que susciter la méfiance des salariés, car elle est trop souvent mise en avant par leur employeur, pour justifier des réductions d'effectifs et des délocalisations, des compressions salariales ou des efforts de productivité, en général sans contreparties pour les salariés.

Pour autant, nous ne devons éluder, ni le sujet, ni le débat, car **les enjeux sont importants**, à cause de leurs conséquences sur l'avenir des capacités industrielles, sur l'emploi et les conditions d'emploi. Une entreprise qui perd en compétitivité finit par disparaître. Un pays qui accumule les déficits commerciaux s'endette pour les compenser, perd sa substance productive, ses centres de décision qui passent sous contrôle étranger, et finit par devenir dépendant de l'extérieur.

**Au niveau de l'entreprise**, si l'on s'entend sur une définition minimale de la compétitivité - « la capacité à affronter la concurrence sur les marchés et à améliorer ses parts de marché » -, on peut constater effectivement que nombre d'entreprises ont du mal à faire face à cette concurrence, que ce soit sur le marché domestique ou à l'exportation. Ce constat ne dit rien sur les causes de ces reculs. Le patronat, non sans a priori idéologique, met en avant deux raisons principales qu'il rend responsables de tous les maux de l'industrie française : le coût du travail et les prélèvements obligatoires supportés par les entreprises et leurs propriétaires. Il convient de rechercher des facteurs moins simplistes et réducteurs, qui jouent sur la compétitivité.

---

1 ■ *Mettre un terme à la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne.* Disponible sur le site de Rexecode <http://www.coe-rexecode.fr/>.

2 ■ [http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/Rapport\\_prélèvements\\_fiscaux\\_sociaux\\_France\\_Alemagne\\_04032011.pdf](http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/Rapport_prélèvements_fiscaux_sociaux_France_Alemagne_04032011.pdf).

**Au niveau du pays**, si l'on retient la définition de la compétitivité donnée par le Conseil européen de Lisbonne - « la capacité d'un pays à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale » -, on peut effectivement faire le constat que l'économie française n'arrive pas à assurer une croissance suffisante et satisfaisante et connaît en ce sens un problème de compétitivité.

Le plus souvent, du fait de l'insertion des économies nationales dans l'économie mondiale (et avant même que l'on parle de la mondialisation), c'est le commerce extérieur et les performances (ou les contre-performances) à l'exportation qui sont mis en avant pour juger de la compétitivité d'un pays.

Spontanément, la conception la plus répandue des échanges extérieurs est une conception « mercantiliste », fondée sur l'idée qu'un pays est gagnant dans la compétition internationale ou en tout cas se porte d'autant mieux, lorsqu'il réalise des excédents commerciaux. C'est une conception erronée que l'on peut facilement démontrer. Ainsi de l'Allemagne - si souvent mise en avant et qui effectivement réalise des excédents commerciaux impressionnants - qui sur ces dix dernières années, n'aura pas connu une croissance économique supérieure. C'est même le contraire. Et la performance allemande a été en partie acquise du fait d'une forte précarisation d'une fraction importante du salariat<sup>(3)</sup>.

### *De la pertinence de la comparaison entre la France et l'Allemagne*

Il ne s'agit pas pour nous de faire de l'Allemagne un modèle. Elle peut l'être dans certains domaines, pas dans d'autres. Il en va de même de la France. Chaque pays a ses spécificités, avantages, handicaps ou faiblesses, pas toujours transposables, car les deux « systèmes » nationaux ont des différences. L'Allemagne se caractérise par un consensus macroéconomique, des relations économiques coopératives, une pratique du compromis social. Mais, il est assez logique que la comparaison France-Allemagne soit une référence, dans la mesure où ces deux pays sont réciproquement des partenaires économiques essentiels, de même qu'ils ont une place prépondérante en Europe et de fortes similitudes : taille, niveaux sociaux et d'éducation, mode de vie...

## ■ L'enjeu central, c'est le devenir de l'industrie en France

Oui, il y a urgence à redresser l'économie française et en particulier son industrie. Cela demandera un effort conséquent, nécessitant de la constance. Rappelons les enjeux.

**L'impérativité du développement durable.** C'est Après-Guerre que la France a construit son modèle social solidaire, sur la base d'une économie en croissance forte et dans un schéma

---

3 ■ Cf Alternatives Économiques mars 2011.

national : l'économie des trente glorieuses. Depuis, les chocs pétroliers, et plus encore la globalisation galopante de l'économie et son intensification, ont remis en cause les fondements de ce modèle. De surcroît, d'autres menaces apparaissent, au premier rang desquelles le réchauffement climatique et la pénurie de certaines ressources, qui posent la question de la survie même de l'humanité. Pour autant, bien que vitaux, ces problèmes n'occupent pas encore la place centrale qu'ils méritent, a fortiori avec la crise qui sert d'alibi pour retarder la mise en œuvre d'orientations fortes, notamment certaines de celles issues du Grenelle de l'environnement.

**Notre mode de développement actuel n'est plus soutenable** et doit être revu en profondeur pour nous orienter vers une société d'économie sobre en carbone et d'une manière générale en ressources naturelles qui s'épuisent. C'est-à-dire vers une société dont le mode de développement ne poursuit pas que la croissance économique et les améliorations sociales, mais cherche également à préserver l'environnement de l'humanité, en particulier par une diminution drastique des gaz à effet de serre.

**Par ses capacités technologiques et d'innovation, l'industrie est une activité centrale pour aller vers ce nouveau mode de développement.** Cette nouvelle révolution industrielle doit être anticipée et accompagnée si l'on veut qu'elle soit efficace et porteuse de nouvelles richesses et d'emplois.

**Il n'y a pas de projet pour la France, aussi bien sur le plan social qu'économique, qui ne passe en premier lieu par un projet de redressement de son économie,** c'est-à-dire notamment de son appareil productif, privé comme public. Sans un tel effort de redressement, il serait illusoire de prétendre donner à chacun un emploi décent, de réduire la pauvreté et d'éradiquer la misère, d'assurer le bon fonctionnement des services publics, de garantir à chacun la protection que la société doit à ses membres. La solidarité comme la réduction des inégalités, auxquelles nous croyons, relèvent du politique, c'est-à-dire d'un choix collectif d'un mode de vivre ensemble. Si l'on veut qu'un tel choix soit pérenne, il est nécessaire d'en réunir les conditions économiques.

**Les acteurs du redressement économique sont multiples, les principaux sont l'Europe, l'État, les entreprises, sans oublier les acteurs socio-économiques que sont notamment les syndicats.** Le dialogue social est un vecteur et un fondement de ce redressement, tantôt dans les relations entreprises/patronat/syndicats, tantôt dans leurs relations tripartites avec l'État, l'Europe ou les collectivités territoriales.

“ *Cette nouvelle révolution industrielle doit être anticipée et accompagnée.* ”

## Indépendance et compétitivité

Le fait qu'un pays ait une balance commerciale excédentaire (solde positif entre exportations et importations) signifie que la production sur le territoire est supérieure à la demande interne<sup>(4)</sup>. La contrepartie en est une épargne disponible qui peut être utilisée de différentes manières. Le pays qui dégage des excédents commerciaux peut financer les déficits des autres pays et/ou investir dans les actifs à l'étranger. Certains investissements peuvent viser à asseoir plus encore son leadership industriel et éliminer/affaiblir les concurrents de ses entreprises nationales, par exemple en acquérant des actifs stratégiques dans d'autres pays.

A contrario, un pays qui a une balance commerciale négative dépense plus qu'il ne produit. C'est l'étranger qui lui fournit la différence, la contrepartie, il<sup>(5)</sup> s'endette ou cède des actifs (à moins qu'il ne dispose de revenus suffisants de ses avoirs à l'étranger). Exception est faite pour les pays exerçant une hégémonie et bénéficiant du privilège de disposer de la monnaie internationale (comme les États-Unis), cette situation n'est pas tenable à long terme. Non seulement un pays structurellement déficitaire risque de devenir dépendant de l'extérieur, mais il peut perdre de sa substance productive et voir ses centres de décision passer sous le contrôle d'un autre pays.

En principe, les mécanismes d'ajustement macroéconomique devraient empêcher la situation de déficits ou d'excédents commerciaux structurels, principalement au travers des ajustements du taux de change des monnaies. Ainsi, un pays dégageant des excédents devrait voir sa monnaie nationale s'apprécier ; celui qui enregistre des déficits devrait voir la sienne se déprécier, ce qui réduirait les exportations et augmenterait les importations dans le premier cas et aurait l'effet inverse dans le second. En réalité, certains pays (tel que la Chine moderne) contrôlent le taux de change de leur monnaie et empêchent leur appréciation pour continuer à exporter en dépit des excédents commerciaux extrêmement élevés pendant de très longues périodes.

- 
- 4 ■ *Demande interne* : Celle-ci étant la somme des dépenses de consommation et d'investissement des agents économiques résidents sur le territoire national.
  - 5 ■ Le « il » en question est une commodité langagière pour désigner les acteurs économiques résidant sur le territoire national, entreprises, ménages ou administrations.

# Première partie

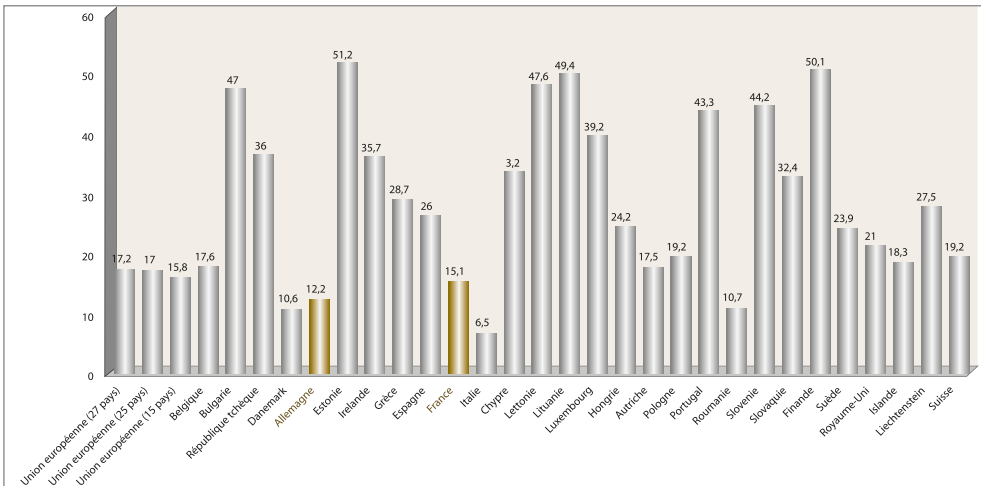
## ■ Des constats qui appellent un pacte social pour l'industrie

### 1. Des évolutions préoccupantes

Quand on laisse de côté la dimension polémique et la charge outrancière du patronat sur les coûts salariaux, et que l'on regarde la situation de la France, alors oui, on peut dire qu'il y a une dégradation préoccupante de la compétitivité de l'économie française, c'est-à-dire de ses entreprises et au premier rang de son industrie<sup>(6)</sup>.

La France a une croissance économique insuffisante, depuis les années 2000, pour permettre le retour au plein emploi, réduire la pauvreté, assurer la bonne marche de l'État providence. À l'heure des changements majeurs, économiques et sociaux comme technologiques, qui se profilent avec la nécessaire conversion, de l'économie, de la société et des individus, au Développement Durable, à l'heure de la nouvelle phase de la mondialisation<sup>(7)</sup>, la situation de l'appareil productif de l'économie française devient extrêmement préoccupante.

Croissance du PIB 2000 - 2010



- 6 ■ La notion d'industrie a besoin d'être clarifiée. Sans en faire un usage extensif qui va jusqu'à parler par exemple « d'industrie financière », on ne peut en rester à un usage restrictif pour au moins deux raisons. D'une part, le process productif utilise à tous les stades de production une part croissante d'activités de services de toutes sortes. D'autre part, le produit industriel lui-même incorpore des services nécessaires à son utilisation, voire essentiels. Les relations industrie/services sont donc essentielles et complémentaires.
- 7 ■ Nouvelle phase de la mondialisation caractérisée par la place que prennent les grands pays émergents et notamment la Chine.



**Au cœur du diagnostic, il y a l'industrie.** En France, quelle que soit la façon dont on la mesure, la part de l'industrie dans l'activité économique recule que ce soit par rapport au PIB, à l'emploi ou aux exportations<sup>(8)</sup>. Certes, il faut nuancer ces évolutions, car ce recul relatif s'explique en partie par la place croissante que prennent :

- Les pays émergents dans la valeur ajoutée industrielle mondiale (20 % en 1970, plus de 35 % en 2008)<sup>(9)</sup>; cette évolution ne faisant que traduire le rattrapage amorcé dans ces pays, et qui devrait se poursuivre ;

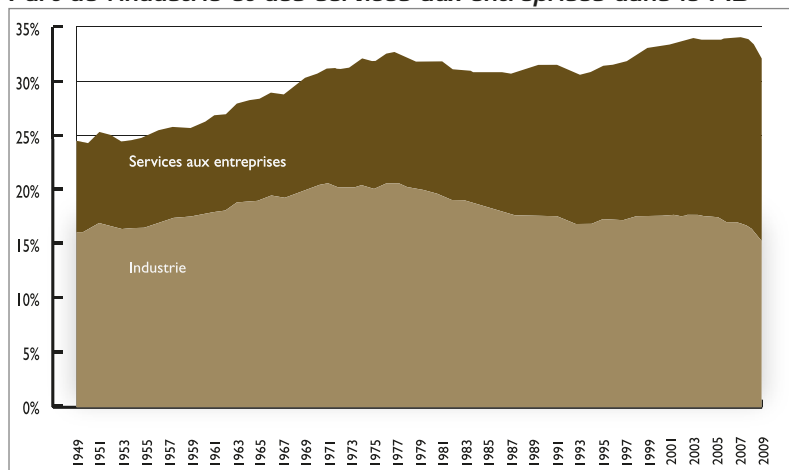
« *En France, la part de l'industrie dans l'activité économique recule.* »

- Les services, ce qui n'a été possible que par la formidable progression de la productivité dans l'industrie, mais aussi par le fait qu'une partie des activités auparavant logées dans l'industrie est désormais dans les services (effet des externalisations opérées, du recours massif à l'intérim dans certains secteurs)<sup>(10)</sup>.

**En dépit de tout cela, la France, cinquième puissance économique mondiale, reste toujours un grand pays industriel** dans la mesure où :

- Plus de 32 % du PIB<sup>(11)</sup> et 45 % des emplois sont directement ou indirectement liés à l'industrie ;
- La France est en 2010 la troisième destination mondiale des flux d'Investissements Directs à l'Étranger (IDE) derrière les États-Unis et la Chine (y compris Hong-Kong) ; elle reste la première destination européenne en valeur et la seconde en termes de nouveaux projets créateurs d'emplois.

**Part de l'industrie et des services aux entreprises dans le PIB**



8 ■ Données comparatives avec l'Allemagne.

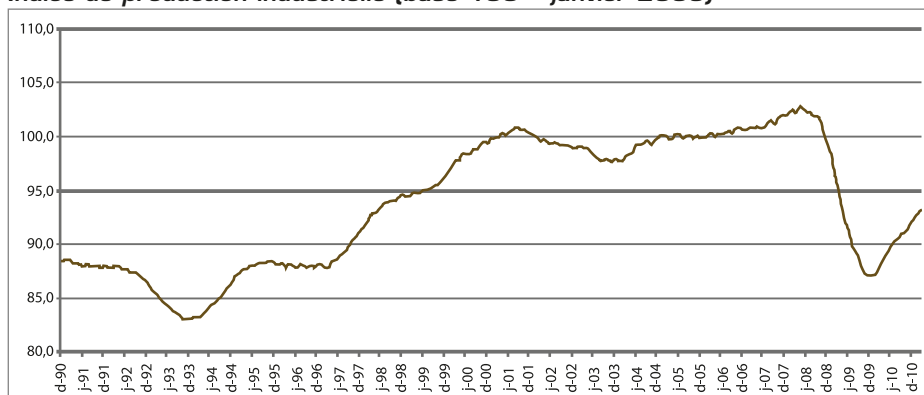
9 ■ Ne jamais oublier que la Chine a une population 22 fois plus importante que la nôtre, plus de 2,5 fois la population de l'UE.

10 ■ Certains chercheurs ont ainsi pu avancer que l'externalisation des services péri-productifs par l'industrie serait partiellement responsable du recul statistique de l'industrie depuis les années 1970.

11 ■ Source INSEE, données de l'année 2009, point bas pour l'industrie.

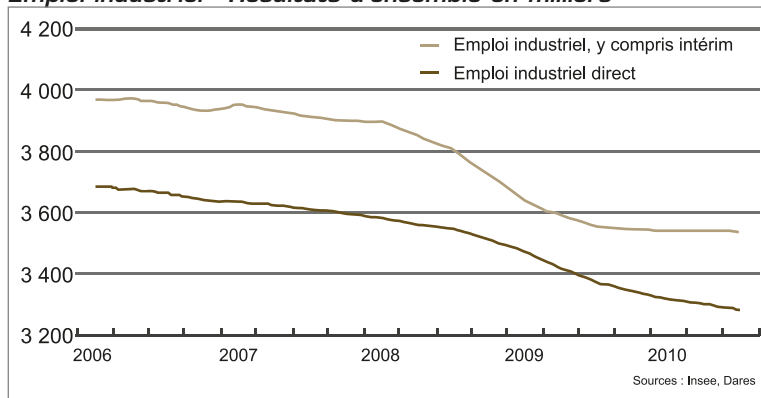
Mais on ne saurait en rester là. Force est de constater que la situation est devenue de plus en plus préoccupante depuis le début de ce siècle. Si la production industrielle avait déjà tendance à stagner dans les années 2000, la crise de 2008/2009 l'a fait reculer au niveau de 1995-1996. Même si la dynamique de récupération semble aujourd'hui en cours, ce choc est loin d'avoir été effacé. En ce qui concerne l'emploi, son érosion était continue dans les années 2000 et la crise a fortement amplifié la tendance.

#### Indice de production industrielle (base 100 = janvier 2005)



En régressant en valeur absolue, la France perd aussi en valeur relative : la part de l'industrie française dans l'industrie européenne recule, tout comme dans les exportations industrielles de l'UE. Lorsque l'on regarde l'évolution de certains de nos voisins (l'Allemagne en premier lieu) dont l'industrie s'en sort nettement mieux, on craint sérieusement que la France ne soit en voie de désindustrialisation comme semble l'indiquer l'évolution de l'emploi industriel.

#### Emploi industriel - Résultats d'ensemble en milliers



On peut parler d'une « **déculturation** »<sup>(12)</sup> industrielle. L'industrie souffre d'une image négative persistante au sein de la société française. Le bruit, la pollution, les risques industriels, les

12 ■ La déculturation est une perte de toutes les valeurs de référence.

mauvaises conditions de travail sont fréquents ; les possibilités d'évolution de carrière sont souvent peu claires ou peu connues ; le niveau des salaires y est moins élevé que dans des secteurs tertiaires (commerce, finance...), l'instabilité de l'emploi lui est désormais inhérente, alors que les outils d'une sécurisation des parcours professionnels ne sont pas encore suffisants. Voilà la représentation qu'a de l'industrie un nombre important de nos concitoyens, surtout les jeunes.

**Dans l'esprit de nombre de nos concitoyens, l'industrie appartient résolument aux temps révolus, et le passage à une économie postindustrielle, portée par les services à haute valeur ajoutée, semble une évolution logique et quasi naturelle. C'est l'origine du concept douteux d'« entreprise sans usines ». Reflet de cette désaffection : les rémunérations dans le secteur industriel en France sont en moyenne nettement moins élevées si on les compare aux services financiers<sup>(13)</sup> ; l'industrie a du mal à attirer les jeunes, y compris et surtout les jeunes qualifiés ; les collectivités locales perçoivent avec méfiance une éventuelle implantation industrielle chez elles, etc.<sup>(14)</sup>**

Ceci est très concrètement souligné par :

- la fuite des jeunes diplômés des écoles d'ingénieurs vers la finance,
- la dévalorisation des filières professionnelles,
- la difficulté paradoxale de recrutement dans certains métiers ou secteurs industriels (soudeurs, chaudronniers, ajusteurs, métiers de la fonderie...).

### ***Les services prendraient le relais de l'industrie : une hypothèse irréaliste***

Les gains de productivité et les importations de produits industriels permettraient de se contenter d'une base industrielle encore rétrécie, les services à haute valeur ajoutée prenant le relais<sup>(15)</sup>. Nous ne partageons pas ce raisonnement. Justement parce qu'industrie et services sont largement complémentaires, on a du mal à imaginer l'économie d'un pays sans industrie et reposant quasi exclusivement sur les services. Les services industriels comme les services aux personnes, par exemple la santé, peuvent-ils se développer coupés d'une base industrielle ? C'est inconcevable, car cela mettrait l'économie dans une dépendance par rapport aux pays à la pointe de l'innovation technologique comme des produits<sup>(16)</sup>.

- 
- 13 ■ L'écart est de 1,26 en faveur des services financiers en France. En Allemagne, l'écart est de 1,44 en faveur de l'industrie.
  - 14 ■ À ce titre, le contraste est saisissant lorsque l'on compare la situation avec l'Allemagne. Voir les travaux des chercheurs dans Cahiers Lasaire N°42, mars 2011, opt. cit.
  - 15 ■ C'est pour partie le chemin suivi par le RU qui a fait le choix, ancien, de privilégier la finance au prix de son industrie. On peut douter de la pertinence de cette stratégie au regard non seulement de ses performances macroéconomiques, mais aussi de l'état de la société anglaise et de la pauvreté des classes populaires.
  - 16 ■ Ce choix de spécialisation internationale est aussi en partie celui des EU qui accuse une désindustrialisation accentuée s'accompagnant d'un déséquilibre commercial considérable. Les EU peuvent encore (mais pour combien de temps ?) s'offrir ce luxe d'un déficit extérieur considérable du fait que le dollar reste la monnaie internationale par excellence, que la dette américaine reste attractive pour les pays émergents excédentaires. La France ne dispose pas d'une telle possibilité.

## **Suite : Les services prendraient le relais de l'industrie : une hypothèse irréaliste**

L'idée qu'une société de services se substitue à la société industrielle ne peut qu'entraîner des erreurs de jugement. Personne ne peut nier que nous aurons toujours besoins d'objets fabriqués en nombre. Pas plus qu'on ne peut nier être souvent passé de commerciaux intégrés à l'industrie, à des distributeurs qui s'en sont émancipés, prenant une place d'intermédiaires entre industrie et consommateurs, pour les biens de consommation surtout. Un phénomène dû largement au passage de la production de masse à l'individualisation des produits. Certaines industries (électroménager par exemple) sont devenues pour partie dépendantes des distributeurs, surtout lorsqu'ils ont enrichi leurs métiers de services individualisés (téléphone portable par exemple qui s'achète avec les services qui lui sont associés), jusqu'à devenir maître, dans certains cas, de la définition des besoins et de la commande au producteur.

Opposer l'industrie aux services, dans un sens ou dans l'autre n'apporte aucune solution car ils sont dépendants l'un de l'autre. L'important c'est de favoriser la dynamique de leur interaction sur des bases coopératives.

**Or, l'industrie représente une série d'enjeux essentiels au progrès économique et social.** Elle est jusqu'ici irremplaçable pour la diffusion des technologies, la création et le transfert des gains de productivité, les échanges commerciaux. Elle est aussi vitale pour l'indépendance nationale et européenne dans des domaines stratégiques (énergie, défense, transports, communications). L'industrie fait encore la richesse des nations, puisque les biens industriels représentent 70 % des exportations et que 90 % de l'effort de R&D portent sur des activités de type industriel. Elle génère une élévation des technologies et des qualifications. Elle est aussi la base historique du syndicalisme, où le statut social est tiré vers le haut.

« *L'industrie représente une série d'enjeux essentiels au progrès économique et social.* »

**Il y a donc urgence à redresser la situation de l'industrie** pour qu'elle contribue, avec les autres activités<sup>(17)</sup>, à retrouver un chemin de croissance plus en phase avec le Nouveau Monde dans lequel nous sommes entrés et qui permette une société plus juste et solidaire, parce qu'elle en aura la volonté et s'en sera donné les moyens. Cela ne se fera pas sans effort, ni du jour au lendemain, mais cela est possible. La première phase passe par la construction d'un diagnostic lucide, qui dépasse les affrontements partisans, les intérêts des groupes de pression comme ceux des corporatismes de toutes sortes.

## *2. Les causes directes de la perte de compétitivité*

La dégradation de la compétitivité de l'industrie française est constatable si l'on se réfère à l'évolution des performances des entreprises sur le marché national comme à l'exportation. Reste à en déterminer les causes. Comme la compétitivité se joue sur les marchés, et donc par rapport

---

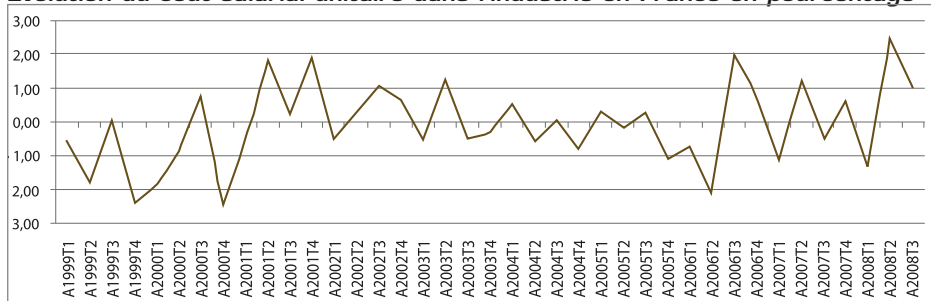
17 ■ Agricoles et agroalimentaires ainsi que les services.

à des concurrents et en fonction des attentes des clients (entreprises ou consommateurs finaux), les pertes ou les gains de compétitivité peuvent s'expliquer de deux façons :

1°) Soit par la « **compétitivité/prix** », c'est-à-dire les prix pratiqués par les entreprises, comparés à ceux des concurrents<sup>(18)</sup>. Des prix jugés excessifs, à qualité égale, feront perdre des parts de marché si les acheteurs peuvent avoir accès à d'autres fournisseurs moins chers<sup>(19)</sup>. Pour le Patronat, la compétitivité est mise en avant à tout bout de champ pour justifier les politiques de rigueur salariale, de réduction des effectifs, de restructuration, etc.<sup>(20)</sup>. Il fait du coût du travail la cause centrale de la perte de compétitivité de l'industrie française. Selon l'un des récents rapports (Rexecode 2011), la France aurait mis en œuvre des politiques qui augmentent le coût du travail (notamment en introduisant les 35 heures) alors que d'autres pays, telle l'Allemagne, ont favorisé les politiques de compétitivité qui visaient à le réduire. La racine du problème serait donc le travail « trop cher » en France.

« *Contrairement à ce qui est souvent avancé, le coût unitaire du travail demeure relativement stable.* »

**Évolution du coût salarial unitaire dans l'industrie en France en pourcentage**



- 18 ■ Les prix pratiqués par une entreprise résultent de plusieurs composantes : coûts salariaux, ressources en matières premières, énergies, services extérieurs, marges bénéficiaires, taux de change...
- 19 ■ Le caractère plus ou moins concurrentiel d'un marché laisse une latitude plus ou moins grande aux producteurs. Plus un marché est fermé, protégé, monopolistique, plus les entreprises ont de liberté pour fixer leurs prix et de s'assurer d'éventuelles rentes sur le dos des acheteurs. Sans parler de mesures protectionnistes, les stratégies pour protéger des chasses gardées sont diverses dans le détail, mais reviennent à construire des barrières à l'entrée de concurrents.
- 20 ■ **La compétitivité/prix** est le plus souvent ramenée à la compétitivité/coût, et encore plus explicitement au coût du travail. Sous prétexte que le coût du travail est une composante majeure du prix de revient, on en fait le facteur exclusif. Ce qui revient à passer rapidement sur toutes les sources d'inefficience et de gaspillage dans les entreprises, ainsi que sur tous les « coûts cachés ». Ce raccourci permet aussi de passer sous silence la stratégie de marge, autrement dit de profit, des entreprises. Dans une économie ouverte, la compétitivité/prix est aussi fortement influencée par le taux de change de la monnaie, hier le franc, aujourd'hui l'euro contre les autres devises et en particulier le dollar, qui reste la monnaie internationale de paiement. Une monnaie qui s'apprécie par rapport aux autres renchérit les produits nationaux et fait reculer la compétitivité/prix, mais allège la facture des importations, ce qui peut jouer favorablement sur les coûts. Par le passé, la France a recouru à de nombreuses dévaluations « pour remettre les compteurs à zéro ». Aujourd'hui, comme les autres pays de la zone euro, elle ne dispose plus de cette possibilité, ce qui renvoie à la gestion du taux de change de l'euro par les autorités européennes.

Toutefois, contrairement à ce qui est souvent avancé, le coût unitaire du travail, c'est-à-dire le coût salarial rapporté à la productivité<sup>(21)</sup> demeure relativement stable en France, depuis les années 1990 et jusqu'au début de la crise en 2008<sup>(22)</sup>.

En revanche, il est vrai que l'on constate une très forte réduction des coûts salariaux en Allemagne depuis les années 1995 comparativement à tous les pays européens sans exception. Ainsi, si l'on analyse l'évolution du « coût réel du travail » (coût du travail tous secteurs confondus corrigés de l'inflation), on voit bien qu'il se réduit en Allemagne d'une manière drastique entre 1995 et 2001. Après une légère

« *L'Allemagne s'est détachée de tous les autres pays européens après qu'elle a engagé une politique agressive de réduction du coût du travail.* »

remontée, cette dynamique se poursuit à partir de 2004 sous l'effet des réformes Hartz<sup>(23)</sup>. Ce n'est donc pas la France qui accuse un dérapage des coûts salariaux « en raison des 35 heures » : en réalité, les coûts salariaux réels en France augmentent moins vite qu'en Espagne, Italie et dans de nombreux autres pays de la zone euro. Il s'agit bien de la spécificité de l'Allemagne qui s'est détachée de tous les autres pays européens après qu'elle a engagé une politique agressive de réduction du coût du travail pour améliorer la compétitivité de son industrie et – plus généralement – du « site Allemagne » (dit « Standort Deutschland »). Il faut rappeler que la part des rémunérations salariales dans l'industrie a fondu de 11 points Outre-Rhin entre 2000 et 2007.

Ceci dit, on ne saurait écarter d'un revers de main la question du coût du travail qui prend d'autant plus d'importance que l'industrie française ne bénéficie pas d'avantages décisifs sur les autres aspects de la compétitivité. Il est vrai, en particulier, que le financement de la protection

---

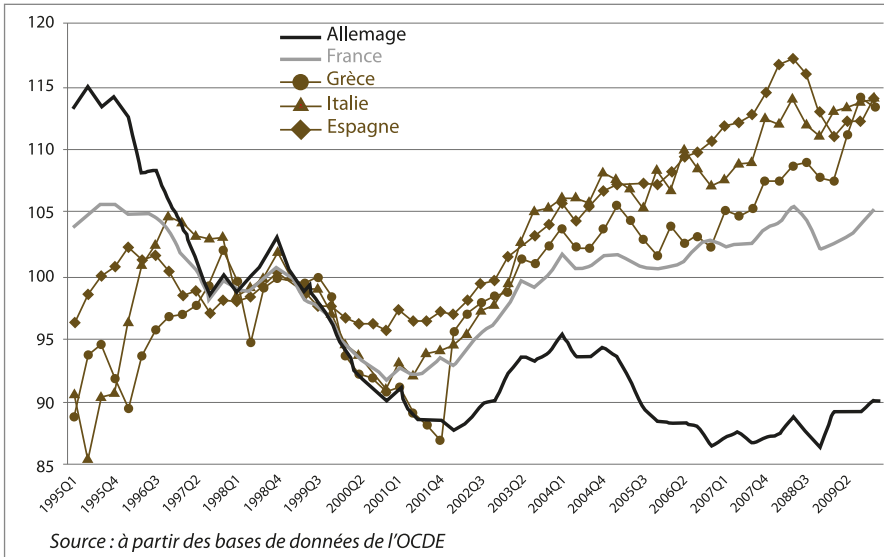
**21** ■ **Coût du travail et productivité.** Ce que coûte le travail à l'entreprise et comment ce coût évolue, ne permet pas de savoir quelle est la compétitivité/prix de l'entreprise, car il y manque un déterminant décisif qu'est la productivité, c'est-à-dire l'efficacité du travail, la valeur ajoutée créée par le travail mobilisé. C'est cette relation, le coût du travail rapporté à la production, qui est décisive. Si la productivité augmente plus fortement que le coût du travail, le coût du travail par unité produite baisse et la compétitivité/prix s'améliore. Quand on parle productivité, on pense immédiatement intensification du travail, stress, etc. La productivité peut aussi s'améliorer par des innovations technologiques, une meilleure organisation de la production qui permet de réduire « les coûts cachés ». L'amélioration de la qualité de la production, la montée en gamme de la production se traduisent dans les statistiques comme une augmentation du volume de la production et, à quantité de travail inchangé, par un relèvement de la productivité.

**Compétitivité/prix et taux de change.** La compétition avec les pays étrangers fait intervenir les taux de change entre les différentes monnaies utilisées dans les échanges internationaux. Au sein de la zone euro, les pays utilisent la même monnaie, donc les taux de change n'interviennent plus entre eux comme c'était le cas par le passé. Par contre, il n'en est pas de même avec les autres pays. Une augmentation de l'euro entraîne une augmentation des prix quand la facturation se fait dans une autre monnaie, dollar, livre, yuan ou autre, et donc une dégradation de la compétitivité/prix. Une baisse de valeur de l'euro entraîne le phénomène inverse. Mais, l'euro ne varie pas nécessairement de la même façon par rapport aux différentes monnaies, il faut donc pondérer par la part respective de la monnaie de facturation dans nos échanges, on calcule ainsi un taux de change effectif appliqué aux exportations de la France pour calculer sa compétitivité/prix.

**22** ■ À la suite de la crise, il augmente très fortement dans la plupart des pays européens, principalement en raison des économies d'échelle.

**23** ■ Une série de lois en Allemagne, introduite par le gouvernement Schröder entre 2003 et 2005, visait à réformer le marché du travail du pays. Ces réformes ont abouti au démantèlement d'une partie des protections sociales en introduisant en particulier des « mini-jobs » et des « midi-jobs » (petits boulots mal rémunérés et bénéficiant de charges allégées) et surtout en réduisant fortement les indemnités chômage (Hartz IV).

## Indice du coût réel du travail : 1999 = 100



sociale en France repose plus largement sur le travail, ce qui augmente évidemment son coût. Une réforme de la fiscalité, tout en visant la justice sociale, devrait prendre en compte la nécessaire compétitivité de l'industrie.

2°) Soit par la compétitivité « hors-coût », c'est-à-dire par tous les éléments qui ne rentrent pas directement dans la comparaison des coûts et des prix, mais qui font la différence de « qualité ».

« Ceci dit, on ne saurait écarter d'un revers de main la question du coût du travail d'autant plus que l'industrie française ne bénéficie pas d'avantages décisifs sur les autres aspects. »

Tout ce qui fait qu'un bien est recherché et préféré à un autre, même s'il est plus cher. Cela peut aller de l'image de marque d'un produit ou d'une industrie<sup>(24)</sup>, jusqu'à des éléments comme le respect des délais de livraison ou le Service Après-Vente. S'ajoutent à cela, de nombreux autres facteurs de compétitivité hors-coût : qualité, innovation technologique, design, services aux clients... Le « hors-coût » met en jeu une multitude de facteurs au cœur du processus

industriel et de la structuration des industries et c'est là que le bât blesse du côté français.

Or, plus une industrie (ou une entreprise) a des avantages hors-coûts appréciables, plus elle dispose de marges de liberté pour fixer les prix à sa convenance en fonction de sa stratégie. À l'inverse, moins les avantages hors coût sont consistants, plus la compétitivité se joue sur les prix. Le positionnement dans l'échelle des technologies est aussi un élément essentiel dans la compétitivité. Un état des lieux sans complaisance de l'industrie française, de ses points forts comme de ce qui ne va pas est donc nécessaire.

24 ■ Le « made in Germany » : le sérieux, la fiabilité, les performances et la technologie, etc. Mais, il y a aussi un « made in France » qui renvoie davantage à des produits de luxe, à la mode, au design, à la gastronomie (là, comparée à l'allemande, l'avantage est absolu !).

### 3. Un état des lieux de l'industrie

On dispose de plusieurs rapports sur l'état de l'industrie française dont notamment celui réalisé à l'occasion des États Généraux de l'Industrie<sup>(25)</sup>. Quels sont les points saillants que l'on retrouve chez quasiment tous les analystes ?

**Spécialisation industrielle.** Selon l'OCDE, la France a une part relativement élevée des industries de « hautes technologies »<sup>(26)</sup> dans la valeur ajoutée industrielle (14 %, ce qui est légèrement plus qu'en Allemagne). Certes, les industries de la Défense et de l'Aéronautique y sont pour beaucoup, mais on voit bien que – contrairement à l'opinion répandue – le problème n'est pas le manque d'entreprises françaises dans les secteurs de pointe. En revanche, près d'un tiers de la valeur ajoutée industrielle en France est produite par des entreprises de « basses technologies » (nettement plus qu'en Allemagne où il est question d'un cinquième<sup>(27)</sup>), alors que les entreprises spécialisées dans les « moyennes et hautes technologies » ne fournissent que près d'un quart de la VAI dans l'Hexagone (contre près de la moitié Outre-Rhin). Il est donc raisonnable de supposer<sup>(28)</sup> que c'est là que se creuse l'écart entre la France et l'Allemagne, car les secteurs de « moyennes et hautes » technologies sont moins sensibles aux considérations « compétitivité/coût » et aux variations du taux de change. Les avantages « hors coûts » y sont bien plus faciles à exploiter que dans les secteurs de « moyennes » et de « basses » technologies. Ce sont donc principalement ces entreprises qui permettent à l'Allemagne de garder sa capacité exportatrice, de retenir plus de centres de décision Outre-Rhin, de maintenir un effort significatif dans la R&D et de préserver son tissu industriel.

« Près d'un tiers de la valeur ajoutée industrielle en France est produite par des entreprises de « basses technologies ». »

**Le tissu industriel.** En ce qui concerne ce dernier, la plupart des observateurs s'accordent à dire que l'un des talons d'Achille de l'industrie française réside dans son insuffisance d'entreprises intermédiaires, pas assez nombreuses, trop petites et partant de là avec des performances économiques préoccupantes, une présence sur les marchés étrangers trop faibles, des investissements insuffisants, etc. Quelques belles « success stories » de PME, leaders sur leur marché, et les quelques champions nationaux qui se classent dans les premiers rangs des entreprises mondiales ne sauraient occulter la réalité. Bien des raisons ont été avancées pour expliquer cette

---

25 ■ Cf le rapport final des États Généraux de l'Industrie en ligne sur le site du ministère de l'industrie ([http://www.industrie.gouv.fr/index\\_portail.php](http://www.industrie.gouv.fr/index_portail.php)) à l'adresse suivante : [http://www.industrie.gouv.fr/archive/sites-web/etats-generaux-industrie/fileadmin/documents/accueil/EGL\\_RAPPORT\\_SYNTHESE\\_FINAL\\_020210.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/archive/sites-web/etats-generaux-industrie/fileadmin/documents/accueil/EGL_RAPPORT_SYNTHESE_FINAL_020210.pdf)  
Cf aussi la contribution de la CFDT dans les annexes du rapport.

26 ■ Au sens de l'OCDE (2007), Tableaux de bord de l'OCDE.

27 ■ En effet, les entreprises allemandes ont pratiqué depuis plus d'une décennie des délocalisations massives des productions à basse valeur ajoutée, notamment dans les PECO, pour profiter d'une main-d'œuvre bon marché, de la quasi-absence de barrières commerciales et d'une proximité géographique réduisant les coûts de transport tout en gardant chez eux les activités de « maîtres d'ouvrage », à une valeur ajoutée plus élevée.

28 ■ H. Bertrand (2011), Synthèse dans « *Susciter une nouvelle ambition industrielle pour la France* », Cahiers Lasaire N° 42, mars.



situation. Le Patronat met en cause les impôts élevés et le coût de travail jugé « exorbitant » qui asphyxieraient les PME. Mais, les raisons sont bien plus complexes et – en dehors de la spécialisation industrielle évoquée plus haut – ne sont pas toujours proprement « économiques » : des chefs d'entreprises souvent vieillissants et peu enclins à former des partenariats, un capitalisme familial avec des héritiers peu entreprenants et se reposant sur des situations acquises<sup>(29)</sup>, des rapports guère coopératifs dans la chaîne de valeur et un secteur financier réticent à financer l'industrie.

**Les rapports donneurs d'ordre/sous-traitants.** Les champions nationaux qui dominent le paysage industriel et/ou les filiales de multinationales implantées en France ne considèrent pas leurs sous-traitants comme des partenaires à parts égales et les mettent continuellement sous pression. Flux tendus et réductions des prix d'achat des composants pour accroître leurs

« *Les champions nationaux ne considèrent pas leurs sous-traitants comme des partenaires.* »

marges. Il aura fallu un « coup de gueule » du médiateur des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, pour cerner toute la gravité des comportements des grands groupes à l'égard de leurs fournisseurs<sup>(30)</sup>. Ces comportements, qui de plus sortent parfois de la légalité, compromettent le tissu industriel des PME déjà fragilisé par les délocalisations, la concurrence étrangère,

etc. Ils causent un préjudice grave aux entreprises elles-mêmes qui en sont victimes, mais aussi à leurs salariés<sup>(31)</sup>. Ce sont des pratiques qu'il faut changer.

**L'investissement et les rapports avec le secteur financier.** Autre signe préoccupant, l'évolution de l'investissement. L'antienne rabâchée est que les entreprises françaises ne peuvent investir faute d'une demande suffisamment dynamique et surtout d'une rentabilité suffisante. Mais, ce raccourci simplifie, de nouveau, à outrance un problème nettement plus complexe. D'une part, il faut éviter de substituer la cause à l'effet, car la rentabilité peut être insuffisante justement parce que les investissements sont trop faibles. D'autre part, les difficultés des PME françaises pour trouver des financements<sup>(32)</sup> auprès du secteur financier sont bien connues depuis longtemps, et la situation s'est aggravée à la suite de la crise de 2008/2009<sup>(33)</sup>. L'un des avantages compétitifs de l'Allemagne, souligné par les chercheurs depuis bien longtemps<sup>(34)</sup>, réside dans la capacité de ses entreprises à attirer du capital « patient » (celui qui sait adopter une vision à long terme) et de savoir dialoguer avec les banques. Si on ne peut changer les rapports entre les

29 ■ Cf. Thomas Philippon. *Le capitalisme d'héritiers. La république des idées.*

30 ■ Jean-Claude Volot : « *La créativité en matière de perversion dans le monde des acheteurs est infinie* ». <http://www.usinenouvelle.com/article/jean-claude-volot-la-creativite-en-matiere-de-perversion-dans-le-monde-des-acheteurs-est-infinie.NI33179>).

31 ■ Cf le communiqué de la FGMM « *Le médiateur des relations interentreprises lance une alerte courageuse et nécessaire sur le comportement de grands groupes à l'égard des PME/PMI* » 14 mars 2001.

32 ■ L'argument du risque, s'il est réel, doit être quand même relativisé quand on voit les risques que les banques n'ont pas hésité à prendre pour financer des opérations spéculatives et autrement douteuses.

33 ■ Les encours de crédits aux entreprises en France se sont contractés de 3 % entre octobre 2008 et octobre 2009 (Banque de France, 2010) au lieu de progresser conformément aux engagements pris par les banques au moment de leur sauvetage au début de la crise. Les PME ont été les plus touchées par ses contractions, les grandes entreprises pouvant trouver d'autres sources de financement, telles que l'émission obligataire.

34 ■ M. Albert (1991), *Capitalisme contre capitalisme*, Albin Michel, Paris.

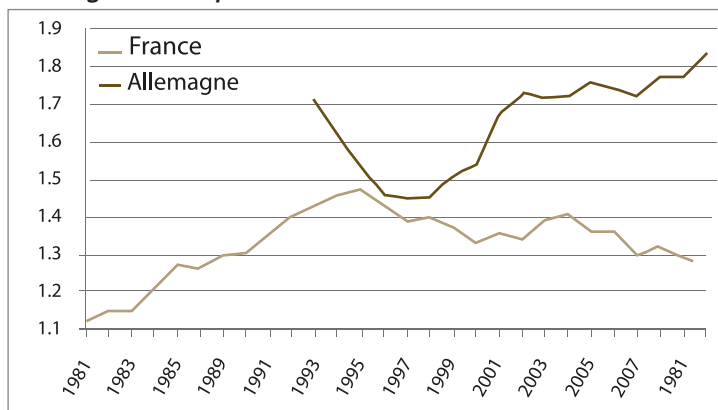
entreprises et les banques en France du jour au lendemain, on doit en revanche envisager des politiques publiques d'incitation à l'investissement productif, la modernisation et l'innovation dans les process de production aussi bien que dans les produits.

**Les politiques d'innovation et de R&D des entreprises.**

Les études les plus récentes sur l'industrie confirment aussi que la baisse des dépenses de R&D est due à la chute des dépenses des entreprises privées. Or, c'est là qu'il faut porter les efforts. Les dépenses de R&D ne sont pas seulement décisives en termes de compétitivité, elles le sont aussi tout simplement à l'heure où se dessine une grande mutation de tout le système productif et de l'industrie, au vu des défis auxquels est confronté notre modèle de croissance, peu soucieux jusqu'à présent des coûts environnementaux. Au-delà du volume des dépenses de recherche et développement, il y a lieu aussi de favoriser le rapprochement de la recherche et de l'activité industrielle. Le sujet est assez consensuel et il existe déjà des dispositifs dédiés en France, tels que les pôles de compétitivité et désormais les Instituts de Recherche Technologique (IRT).

« Il y a lieu aussi de favoriser le rapprochement de la recherche et de l'activité industrielle. »

**Évolution des dépenses intra-muros des entreprises en R&D en France et en Allemagne sur la période 1981-2008 tous secteurs confondus, en % du PIB.**



**À titre d'exemple de l'insuffisance des investissements : les services et technologies de l'information-communication**

Un moindre investissement dans les STICs<sup>(1)</sup> est constaté, alors que la naissance des télécommunications et des ordinateurs remonte respectivement au début et au milieu du XXe siècle. Ce n'est probablement qu'à la fin de ce siècle que nous sommes entrés dans l'ère de la pleine réalisation des bénéfices des STICs qui ont contribué de manière essentielle à la croissance des économies au cours des deux dernières décennies, à la fois en tant que secteur industriel<sup>(2)</sup>, mais aussi par leur contribution aux autres secteurs de l'économie. Les

**Suite : À titre d'exemple de l'insuffisance des investissements :  
les services et technologies de l'information-communication**

économistes soulignent le rôle spécifique joué par les STICs dans l'ensemble du tissu des entreprises. Ces technologies ont bouleversé leur organisation et amélioré leurs performances, en générant à la fois des économies et des revenus supplémentaires par la création de nouveaux marchés.

Pourtant, il est reconnu que la France a moins tiré profit de ces bénéfices indirects que le Japon ou les États-Unis par exemple. Ainsi selon l'OCDE, sur la décennie 1995-2004, l'investissement dans les STICs a apporté au PIB français moitié moins de croissance qu'aux États-Unis. Cet écart s'explique notamment par un investissement français dans les STICs inférieur à celui de plusieurs pays de l'OCDE et à une moindre diffusion de ces technologies au sein des ménages ainsi que dans les entreprises, notamment dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

1 - Rapport d'octobre 2010 du sénateur Hervé Maurey au premier ministre : *Réussir le déploiement du très haut débit : une nécessité pour la France*. <http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/remise-au-premier-ministre-du-rapport-sur-le-deploiement-du-tres-haut-debit>.

2 - Près de 41 milliards d'euros pour le secteur des services de communications électroniques en France en 2009 (source : rapport d'activités 2009 de l'ARCEP) ; 120 milliards d'euros pour le secteur des TICs en France en 2008 (source : OCDE, perspectives 2008 des technologies de l'information).

**Les rapports entre partenaires sociaux.** Le problème ne vient pas seulement des relations entre les entreprises ou entre les entreprises et le secteur financier. La culture de dialogue et de négociation manque également dans les rapports entre les partenaires sociaux. À ce titre, on relève fréquemment dans le débat sur la qualité du dialogue social en France, cette contradiction : la capacité des partenaires sociaux en Allemagne « à travailler ensemble » est saluée comme l'un des avantages compétitifs majeurs des entreprises allemandes ; mais, patronat et courants libéraux revendiquent (sur le plan normatif tout au moins) une « réglementation moins contraignante ».

“ *La capacité des partenaires sociaux en Allemagne « à travailler ensemble » est saluée comme l'un des avantages compétitifs majeurs.*

C'est oublier au passage que le « système de cogestion », les pouvoirs étendus des Comités d'entreprise, l'implication des représentants des salariés dans les Conseils de surveillance (et donc dans la discussion sur la stratégie de l'entreprise) sont les éléments fondateurs d'une culture de dialogue et de compromis sociaux.



**Le partage de la valeur ajoutée.** Le patronat français incrimine constamment le coût du travail excessif, la fiscalité sur les profits, voire l'ISF, pour expliquer la dynamique de la désindustrialisation à l'œuvre en France depuis plusieurs décennies. En bref, le capital serait continuellement lésé dans l'Hexagone au profit du travail. Or, les données de la comptabilité nationale ne confirment en rien ces affirmations. N'en déplaise au Patronat, le partage « capital/travail » de la valeur ajoutée, selon le calcul de

l'INSEE (aussi discutable soit-il par ailleurs<sup>(35)</sup>), est remarquablement stable en France, au-delà des fluctuations conjoncturelles. Cette stabilité cache en réalité une détérioration de la part salariale dans la mesure où les rémunérations des dirigeants sont incluses dans cette part<sup>(36)</sup>. Par contre, une évolution notable dans la part du capital est à souligner, il s'agit de la montée de la rémunération des actionnaires (quelle qu'en soit la forme : dividendes ou rachat d'actions), parfois au détriment des investissements et au prix d'un recours supplémentaire<sup>(37)</sup> à l'endettement. La place qu'a prise le capitalisme actionnarial<sup>(38)</sup>, la recherche d'une norme de rentabilité excessive qui met en cause la pérennité même de l'entreprise, loin d'être la meilleure façon d'allouer le capital à long terme, se révèlent au contraire, profondément destructrices de la substance même des entreprises et appellent une réforme en profondeur de la gouvernance des entreprises.

« *La recherche d'une norme de rentabilité excessive qui met en cause la pérennité même de l'entreprise.* »

- 
- 35** ■ Cf les sept propositions des organisations syndicales remises au Patronat sur la modernisation du dialogue social, sur le partage de la valeur ajoutée entre les différentes parties prenantes et les différentes affectations possibles.
- 36** ■ Elle ne tient pas compte non plus des inégalités croissantes des salaires sur la dernière décennie. Le salaire médian en France en 2008 était de 1 529 € net/mensuel, c'est-à-dire que la moitié des salariés gagnait moins que cette somme. Un quart gagnait moins de 1 165 €, alors que les 1 % de salariés les mieux payés avaient un salaire supérieur à 7 526 € net/mensuel. De 1995 à 2008, la part des 1 % de salariés les mieux payés est passée de 5,6 % à 6,9 % de la masse salariale totale. Celle des 10 % des salariés (à temps complet) les moins bien payés est restée quasiment stable à 4,6 %. (Ces données ne concernent que les salaires et ne prennent pas en compte les revenus du patrimoine). Cf. INSEE *Références emploi et salaires* Édition 2011 [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ref/empstal1h.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/empstal1h.pdf).
- 37** ■ La rémunération des actionnaires capte une part historiquement sans précédent de la valeur ajoutée des établissements non financiers, 8 % de la valeur ajoutée, soit un quart de l'Excédent Brut des Entreprises (EBE). En tenant compte des amortissements inclus dans l'EBE, les dividendes représentent de l'ordre de la moitié des profits réalisés par les entreprises. Cette rémunération croissante des actionnaires se fait au détriment du désendettement et du financement interne. « On peut légitimement s'interroger sur la viabilité d'une économie où d'un côté les inégalités salariales s'accroissent et, où de l'autre, la rémunération des actionnaires progresse au détriment du financement de l'investissement physique ». Cf. P. Askenazy, G. Cette, A. Sylvain. *Le partage de la valeur ajoutée*. La Découverte 2011.
- 38** ■ Nous désignons ainsi la montée de l'actionnariat dans le capital des entreprises, la gouvernance des entreprises et ses conséquences sur le management. Nous faisons ainsi la différence avec la financiarisation, terme que nous réservons à l'importance prise par l'industrie financière. Il ne faut pas perdre de vue que le plus grand nombre d'entreprises n'est pas coté, même si la plupart de celles qui grossissent et réussissent ont vocation à être introduites en Bourse. En 1999, on comptait 650 sociétés cotées à la Bourse de Paris (hors sociétés financières), la moitié de ces sociétés contrôlaient 7 000 filiales. [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ip836.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip836.pdf).

# Deuxième partie

## ■ Des propositions qui convergent vers un pacte social pour l'industrie

### 4. Pour une politique européenne pro-industrielle

L'Union européenne est maintenant confrontée aux conséquences de la crise économique et financière déclenchée aux USA. Cette crise a mis en évidence les insuffisances de la construction européenne inachevée sur les plans économiques, politiques et sociaux.

L'Europe est une zone monétaire déséquilibrée, avec une banque centrale indépendante chargée de la stabilité de la monnaie, mais sans un pouvoir politique fédéral (ou confédéral), sans un budget européen<sup>(39)</sup>, sans une gouvernance économique (sans parler des autres lacunes évidentes comme la défense ou la politique extérieure). Le pacte de stabilité et de croissance, qui tient plus d'un règlement de copropriété, avec ses interdictions (les limites de déficit ou d'endettement à ne pas dépasser), ne pouvait pas remplacer ces défauts de gouvernance, de coordination et de solidarité entre les pays membres. En l'absence d'un pouvoir politique ayant autorité, le pacte pouvait d'ailleurs difficilement être respecté, ce qui s'est évidemment confirmé avant même la crise et a fortiori pendant la crise.

« Cette crise a mis en évidence les insuffisances de la construction européenne inachevée sur les plans économiques, politiques et sociaux. »

La crise de la dette, bancaire, privée et publique, a révélé cruellement les limites de la construction actuelle. En même temps, avec retard, hésitations, atermoiements, elle a obligé les Gouvernements européens à franchir des pas qui auraient été jugés impensables il n'y a pas si longtemps.

On peut regretter la méthode de prééminence de l'intergouvernementalité, au détriment de l'action par la Commission, avec des compromis entre les différentes conceptions nationales. On peut regretter la réaffirmation rigide d'une orthodoxie financière (qui d'ailleurs ne pourra pas être respectée par la force même de la conjoncture et de son irréalisme). Mais on ne peut nier qu'à l'occasion de cette crise, un pas en avant considérable a été franchi avec la création du fonds européen de stabilité financière et les mécanismes financiers mis en place, y compris la possibilité pour la BCE d'acheter des titres de la dette publique des États en difficulté. C'est ainsi une étape importante dans la solidarité entre les pays de la zone euro qui a été franchie, bien au-delà de ce que l'on avait connu jusqu'à présent.

---

39 ■ Le budget de l'Union européenne ne représente que 1 % du PIB européen alors que le budget du seul État français (hors collectivités locales et sécurité sociale) représente 21 % du PIB français.

On peut rétorquer que c'était le prix minimum à payer pour éviter un éclatement de la zone euro. C'est probable et le risque était certain (et peut-être pas encore complètement écarté), mais il faut reconnaître le mérite aux Gouvernements européens, et en premier lieu l'Allemagne, d'avoir su surmonter les démons de la division<sup>(40)</sup>. Répétons-le, un retour aux monnaies nationales aurait des conséquences économiques dramatiques<sup>(41)</sup>, provoquerait une défiance des marchés financiers<sup>(42)</sup> dont nous ne pouvons nous passer pour financer nos déficits.

### **Que se passerait-il avec une sortie de l'euro ?**

Certains, souverainistes, préconisent la sortie de l'euro et le retour au franc, considérant que le pacte de stabilité de l'Euro nous a lié les mains et que les règles imposées par Bruxelles nous enferment dans une orthodoxie financière dangereuse. Ils soutiennent que la France retrouverait ainsi la liberté de sa politique économique, échappant à celle dictée par l'Allemagne et qui ne profite qu'à elle.

**La sortie de l'euro signifierait la fin de la zone euro et sinon la fin de l'UE, tout au moins sa fragilisation**, renforçant les tendances nationalistes en germe dans toute l'Europe. Les pays les plus fragiles de l'UE, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, retourneraient à leur monnaie nationale et probablement se constituerait autour de l'Allemagne, une solidarité économique et financière, regroupant les pays de l'ancienne Europe de l'Est ainsi que ceux de l'Europe du Nord. Nous serions devant une profonde division en Europe.

Le retour au franc permettrait de s'affranchir des règles budgétaires européennes, de dévaluer la monnaie pour rétablir notre compétitivité, voire de recourir à des mesures protectionnistes. Mais, c'est oublier que 60 % de la dette publique est souscrite par des investisseurs étrangers. Immédiatement, nous aurions à faire face à la défiance des marchés se traduisant par une difficulté à se financer et une augmentation des taux d'intérêt<sup>(43)</sup>. La France aurait à faire face à une crise de change liée à la perte de confiance dans la valeur de sa monnaie, entraînant une sortie de capitaux et la peur d'une dévaluation du franc<sup>(44)</sup>.

- 40 ❖ On ne saurait considérer à la légère le chemin fait par Angela Merkel, à rebours de son opinion publique qui regrette le DM, à rebours des conceptions ultras orthodoxes des responsables allemands. Que l'Allemagne ait intérêt à la sauvegarde de l'Union monétaire plutôt qu'à un retour en arrière dans l'instabilité des monnaies européennes, des crises de change à répétition, c'est heureux et l'on ne saurait lui reprocher, en dénonçant comme certains s'y emploient, une Allemagne hégémonique et une Europe en voie de germanisation.
- 41 ❖ Crises monétaires et dévaluations compétitives entre pays européens, désorganisation des échanges commerciaux, dégradations importantes du pouvoir d'achat de la population.
- 42 ❖ Ce qui signifie des investisseurs et des épargnants qui acceptent de prêter, aujourd'hui encore à des taux d'intérêt faibles aux États endettés et sans les prêts desquels les Gouvernements ne finiraient pas leurs fins de mois.
- 43 ❖ La dette de la France restant libellée en « équivalent euro », son coût augmenterait proportionnellement à la dévaluation du franc, les investisseurs exigeraient des garanties et les taux augmenteraient fortement, alourdissant d'autant plus la charge de la dette, de l'ordre de 46 milliards d'euros en 2009, soit un peu plus de deux points de PIB, avec des taux d'intérêt historiquement faibles.
- 44 ❖ Rappelons qu'une dévaluation signifie que la valeur de la monnaie nationale par rapport aux autres monnaies diminue. Il faut échanger davantage de francs pour obtenir un montant identique de dollar ou de deutsche mark.

## Suite - Que se passerait-il avec une sortie de l'euro ?

**La dévaluation** peut être considérée dans un premier temps comme une bonne chose : elle rend nos exportations moins chères (en monnaies étrangères), donc plus compétitives ; par contre, nos importations voient leurs prix augmenter (en francs), ce qui peut les freiner ; ce double mouvement peut contribuer à une réduction du déficit commercial<sup>(45)</sup>. Sauf que certaines importations sont difficilement compressibles, creusent un peu plus le déficit et font augmenter le niveau général des prix (exemple : le pétrole). D'une manière générale, les dévaluations ont pour effet d'accélérer l'inflation et donc d'entraîner des pertes de pouvoir d'achat supportées par ceux qui ont le moins de pouvoir économique ou politique, pour obtenir un relèvement de leur revenu. En terme de compétitivité, une dévaluation n'est réussie que si les prix à l'exportation n'augmentent pas, autrement dit elle suppose un blocage des salaires. Faute de quoi, l'économie se trouve prise dans une spirale inflationniste qui conduit rapidement à une nouvelle dévaluation. Un pays qui pratique une dévaluation n'échappe donc pas à un plan de rigueur aussi bien pour endiguer le dérapage des prix que pour endiguer ses déficits publics. Contrairement à ceux qui croient que l'on gagnerait des degrés de liberté supplémentaires et que l'on pourrait pratiquer une politique de relance, c'est tout le contraire qui se passerait, avec une austérité plus drastique qui plongerait le pays dans la récession.

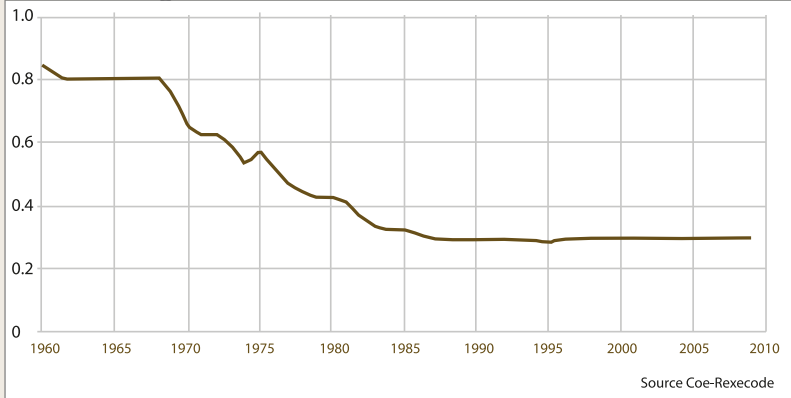
La dévaluation est une fuite en avant, parfois inévitable quand les écarts de compétitivité/prix se sont trop creusés du fait du différentiel d'inflation, mais c'est toujours une perte de substance pour le pays qui dévalue. Il faut échanger plus de travail national pour obtenir la même quantité de travail étranger. L'exemple du franc et du deutsche mark l'illustre de façon exemplaire. En trente ans, le franc français a perdu les deux tiers de sa valeur par rapport au deutsche mark, la France s'est appauvrie vis-à-vis de l'Allemagne qui est, rappelons-le, notre premier partenaire commercial tant pour les importations que pour les exportations, sans que cela nous permette d'améliorer significativement notre compétitivité et notre balance commerciale avec l'Allemagne.

Période	Variation en % de la parité du franc face au DM
1949 - 1959	- 28,8
1959 - 1969	- 25,7
1969 - 1979	- 33,9
1979 - 1989	- 30

*Si l'on prend la base 100 en 1949, le franc a perdu les trois quarts de sa valeur en deutsche mark et ne vaut plus que le quart de sa valeur initiale. Si l'on prend comme référence 1959, année d'instauration du nouveau franc, il a perdu les deux tiers de sa valeur en deutsche mark, autrement dit sa valeur en deutsche mark a été divisée par trois.*

45 ■ Rappelons que le déficit commercial s'est élevé à 42 Mds d'€, soit deux points de PIB.

Taux de change du franc en deutsche mark



**La fin de l'euro signifierait une désorganisation profonde des échanges en Europe<sup>(46)</sup>.** La France ne serait pas le seul pays à dévaluer et on assisterait à une succession de dévaluations compétitives qui nous conduiraient pas loin d'une guerre commerciale intra-européenne (plus ou moins larvée). Les effets sur le commerce intra-européen seraient catastrophiques et viendraient aggraver la crise en Europe. L'éclatement de l'euro signifierait un scénario catastrophe dont aucun pays ne sortirait indemne. Pendant ce temps-là, ailleurs dans le monde, les autres continueraient leur chemin.

**La France a largement profité et profite encore, sous plusieurs points de vue, de la construction européenne et de l'existence de l'euro.** Avant l'introduction de l'euro, chaque crise financière ou monétaire internationale venait perturber profondément le marché des changes entre les monnaies européennes, même quand celles-ci n'étaient pas en cause directement<sup>(47)</sup>. Si, dans la dernière crise, l'euro n'a pas mis les pays membres à l'abri, il leur a au moins épargné des crises de change graves qu'auraient nécessairement connues les pays les plus faibles et auxquelles la France n'aurait pas échappé. Grâce à l'euro, la France, comme d'autres pays européens, a pu facilement et à bon compte faire appel aux marchés financiers<sup>(48)</sup> pour financer ses déficits ; autrement, il aurait fallu procéder à des plans de réduction des dépenses publiques et sociales.

46 ■ Avec laquelle nous faisons les deux tiers de nos échanges, faut-il le rappeler ?

47 ■ Chaque fois que des détenteurs de fonds faisaient des arbitrages entre dollar et les autres monnaies, les changes se tendaient entre les monnaies européennes, au profit du deutsche mark et au détriment du franc qui inspirait moins confiance que la monnaie allemande.

48 ■ Rappelons que les marchés financiers ne sont rien d'autre que des investisseurs divers, fonds souverains du Moyen-Orient ou du Sud-Est asiatique, fonds de pension anglo-saxons, compagnies d'assurances, épargnants par le biais de contrats d'assurance-vie, qui acceptent d'acheter des titres de la dette française, aujourd'hui encore à des taux d'intérêt historiquement faibles. Qu'ils viennent à craindre la solvabilité de la France ou la sécurité de leurs placements, et bonjour les dégâts !



Les États membres de l'Europe, ne sont pas prêts semblent-il, à faire des avancées supplémentaires dans le transfert significatif d'éléments de souveraineté vers l'Union Européenne, en tout cas à l'heure où nous rédigeons ce document. C'est regrettable mais il faut bien en tenir compte et, de toute façon, ne pas laisser croire que l'aide européenne pourrait être accordée sans la contrepartie d'une remise en ordre des finances publiques des pays aidés<sup>(49)</sup>.

Si la nécessité d'une remise en ordre, à moyen terme, des finances publiques n'est pas contestable, les coupes dans les dépenses, notamment sociales, imposées aux pays européens surendettés aujourd'hui, sont non seulement irréalistes, mais également contre-productives. Il est ainsi clair que l'effort demandé est trop lourd et qu'il produit des effets puissamment récessifs sur les économies des pays concernés, entraînant en boucle de nouveaux plans d'économies par la suite (à cause de la contraction de l'activité et donc des impôts collectés), toujours plus drastiques, en engendrant ainsi une spirale dépressionnaire. Il est également évident qu'il faudra restructurer<sup>(50)</sup> la dette excessive de certains pays. La restructuration de la dette grecque n'est d'ailleurs plus un tabou. La menace d'une dépression en Europe du fait de la convergence des

« *La menace d'une dépression en Europe du fait de la convergence des politiques économiques restrictives est réelle et sérieuse.* »

politiques économiques restrictives est réelle et sérieuse, d'autant plus que le commerce extérieur des pays européens se fait en très grande partie entre pays de la zone euro. On ne peut que déplorer l'incapacité des États à coordonner véritablement leurs politiques budgétaires et à mettre la politique monétaire de la BCE au service de la croissance et de l'emploi, au lieu de prioriser la lutte contre l'inflation. On regrette, pour l'instant, que l'Europe soit dans l'incapacité de mettre sur

un grand plan de relance et d'investissements à son échelle. Un plan qui serait largement tourné vers le développement de l'industrie européenne.

Ce point met en évidence une autre faiblesse majeure de l'UE : l'absence d'une politique économique commune et d'une coordination des politiques économiques nationales. Jusqu'à présent, les États, en particulier l'Allemagne, n'ont pas voulu entendre parler de gouvernement économique et la faiblesse du budget européen empêche une quelconque politique économique.

---

49 ■ Le budget de l'Union se limitant à 1 % du PIB des États membres, dont 40 % vont à la politique agricole. La solidarité est donc réduite à la portion congrue. Comparativement aux 51 %, le montant moyen des dépenses publiques dans les différents pays de l'Union européenne comme de la zone euro. On ne saurait non plus ignorer la montée des revendications dans les régions qui apparaissent comme les plus riches et les plus laborieuses en matière de fiscalité et de réticences à continuer à payer pour « le Sud ».

50 ■ En réalité, cette solution fait appel à la solidarité européenne d'une manière ou d'une autre, alors que les opinions publiques des pays qui « paieront la facture » y sont résolument opposées. On sait, pour l'instant, que le choix de ne pas restructurer la dette grecque s'explique par le fort engagement des banques allemandes et françaises (75 Md€ exposés du côté français selon les estimations de Natixis) ainsi que de la BCE, qui auraient à perdre dans une telle solution. Pourtant, ce ne sont pas seulement les actionnaires des banques qui y perdront, ce sont en partie les épargnants ayant choisi, des placements risqués, les assureurs ayant accepté de couvrir le risque, mais probablement également les États (et donc le contribuable) qui seront obligés d'aider certaines banques en difficulté après le défaut grec.

**Ce qui se met en place pourrait être un début de coordination des politiques économiques, mais le contenu pose problème.** Non seulement parce qu'est affirmée une surveillance de l'orthodoxie budgétaire, mais aussi parce qu'est affirmée une police des salaires qui doivent évoluer en lien avec la productivité, le coût du travail risquant de devenir la base des politiques salariales en Europe<sup>(51)</sup>. La convergence salariale ne saurait se limiter à une approche aussi restrictive et qui ne prend pas en compte les évolutions nécessaires dans les systèmes de protection sociale et le fonctionnement des marchés du travail dans les différents pays européens.

L'Allemagne, qui pratique une rigueur salariale et une baisse globale du coût du travail, accroît certes ses capacités d'exportation, mais rétrécit son marché intérieur déséquilibrant ainsi les balances commerciales avec ses partenaires européens par plus d'exportations et moins d'importations. Ce « modèle » n'est donc pas duplicable au sein de l'Europe. La convergence salariale ne saurait se limiter à une approche aussi restrictive que celle du « pacte de compétitivité pour l'Europe » qui ne prend de surcroît pas en compte les évolutions nécessaires dans les systèmes de protection sociale et le fonctionnement des marchés du travail dans les différents pays européens.

“ *Ce qui se met en place pourrait être un début de coordination des politiques économiques.* ”

**Il faut enfin rappeler un des points les plus problématiques de la construction économique européenne, la politique de la concurrence.**

La construction européenne fut d'abord le marché commun, puis le marché unique, pour lesquels il était tout à fait compréhensible que les autorités communautaires veillent à ce que la concurrence ne soit pas faussée entre les États membres : réduction progressive des droits de douane et des obstacles aux échanges, réduction des chasses gardées nationales et des rentes de situation qui en découlent, chasses aux subventions et aux aides déguisées des États aux entreprises, etc. Le problème est que la concurrence est non seulement restée le seul pilier de la politique économique intérieure, notamment sans équilibrage par la mise en place d'une politique industrielle, mais de plus, elle a été érigée au niveau d'un dogme intangible à l'aune duquel doivent être soumises toutes les activités économiques, quelles que soient leur nature et leur finalité, comme les services publics par exemple. Parallèlement à cet impératif de la concurrence, l'UE a développé une politique commerciale sous le sceau du libre-échange paré de toutes les vertus. Ces politiques conduites de façon dogmatique ne sont plus ni tenables, ni acceptables, dans le contexte actuel des échanges mondiaux et de crise écologique.

**Néanmoins, l'Europe possède de nombreux avantages, dont ceux de maintenir la paix et d'être un levier de développement.** Cette sécurité recherchée par tant de peuples est propice au développement de l'économie comme des individus. Ainsi, le niveau de vie des européens ne cesse de s'accroître tout comme les niveaux de connaissance et la qualité de vie en général. Il existe toutefois de grandes inégalités parmi les peuples d'Europe, que les systèmes de protection sociale, pourtant assez développés, peinent à réduire efficacement. L'Europe a également choisi d'être **en pointe dans la lutte contre le réchauffement climatique**, ce qui est une opportunité pour développer les techniques, les technologies et les instances propres à relever

---

51 ■ Cf la résolution de la CES.

les défis climatiques qui s'annoncent et qui sont déjà très perceptibles. Enfin, l'Europe est constituée d'économies qui sont encore parmi les plus riches de la planète, ce qui laisse, toutes choses étant égales par ailleurs, des marges d'action potentiellement importantes.

**L'économie européenne a besoin d'une politique industrielle qui aurait pour objectif d'œuvrer au développement et au renforcement de l'appareil productif européen.** Il faut, pour cela, un plan d'investissement sur de grands projets européens d'intérêt communautaire. De tels investissements (en infrastructures, en R&D mais aussi dans le domaine de la santé et des effets démographiques du vieillissement et dans tous les aspects de lutte contre le réchauffement climatique) présentent un intérêt en eux-mêmes, par l'amélioration apportée à l'économie européenne dans son ensemble, mais aussi en faisant travailler des entreprises européennes et donc en soutien à l'activité économique. On pourrait financer ces projets d'avenir ou d'intérêt collectif par appel à l'épargne domestique<sup>(52)</sup>. Ce qui aurait de surcroît l'avantage d'associer directement les citoyens européens à la réalisation de projets pour l'Europe. Mais d'autres formes de financements devraient être instaurées, par exemple la taxation des émissions de gaz à effet de serre ou encore la taxation des transactions financières.

**De même, la politique commerciale de l'Union doit être repensée.** L'Europe est l'ensemble économique le plus ouvert aux échanges internationaux. Tant qu'il s'agissait d'importer des marchandises, les Pouvoirs publics ont joué sur la schizophrénie du citoyen qui en tant que consommateur profite des bas prix des produits importés au détriment du producteur<sup>(53)</sup>. Mais l'on sent depuis peu une montée d'inquiétude dans les milieux dirigeants avec l'arrivée des fonds d'investissements étrangers et les OPA des multinationales des pays émergents sur des firmes européennes. La doctrine du libre-échange, encore à l'honneur dans les milieux dirigeants malgré la crise, pourrait voir sa côte diminuer. Si la mise en place d'un protectionnisme en Europe ne semble pas d'actualité<sup>(54)</sup>, la situation actuelle ne peut non plus perdurer. Faute de pouvoir trop ouvertement remettre en questions les échanges commerciaux, on voit bien que

---

52 ■ L'épargne existe en Europe, faut-il encore la mobiliser utilement et la sécuriser. Cela peut se faire par le biais de fonds de placement à long terme, avec une garantie publique. Un tel « mixage », financement européen de projets industriels ou d'équipements en infrastructures et des politiques de réductions des déficits publics au niveau des États, permettrait de résoudre pour partie la quadrature du cercle de la politique économique en Europe : comment réduire les dettes publiques sans plonger l'Europe dans une récession entretenue par l'austérité des Pouvoirs publics.

53 ■ Les importations à bas prix en provenance des pays émergents présentent des avantages multiples : faire pression sur la main-d'œuvre européenne soumise à la concurrence asiatique et modifier ainsi le rapport de force capital/travail ; permettre une baisse des prix qui autorise, malgré la rigueur salariale, la poursuite de la consommation et l'accès à tous les produits High-tech qui se diffusent massivement.

54 ■ Ni souhaitable, ni aisément praticable. En France la dernière tentative remonte à 1982 quand la gauche au pouvoir a tenté de limiter les importations de magnétoscopes japonais en organisant le dédouanement à Poitiers ! À supposer que l'on puisse assurer l'étanchéité des frontières, les partisans du protectionnisme développent rarement les conséquences de telles mesures. Conséquences intérieures : raréfaction de l'offre, hausse des prix des produits de substitution aux importations, à supposer qu'il soit possible de développer une offre domestique en remplacement des importations. Mais surtout, prendre des mesures protectionnistes revient à faire un pas vers la guerre économique. Il faut bien se demander quelles vont être les réactions dont on limite les exportations et les mesures de rétorsion qu'ils peuvent prendre. Cela demande d'être extrêmement réaliste et d'apprécier exactement les rapports de force, les coûts d'une guerre commerciale (qui a le plus à perdre ?) et les termes d'un compromis possible. Cette mise en garde n'implique pas qu'il faille de tout temps et en toutes circonstances être pacifiste, autrement dit libre-échangiste, mais évaluer avec précision les marges de manœuvre.

les tensions se concentrent sur les questions monétaires, l'euro étant manifestement surévalué par rapport au dollar comme par rapport au yuan chinois. Dans le bras de fer entre américains et chinois<sup>(55)</sup>, l'Europe ne pèse guère pour l'instant alors qu'elle est la première entité économique mondiale. Elle doit faire entendre sa voix pour faire valoir ses intérêts, et en particulier de ses industries essentielles pour son avenir<sup>(56)</sup>. Mais pour cela, il faut que les pays membres le veuillent et s'en donnent les moyens.

### **Éléments de la politique industrielle européenne**

De nombreux éléments de politique industrielle existent à ce jour au niveau européen, créés au gré des opportunités, souffrant d'un manque de moyens et de cohérence, dans la plus grande disparité. L'idée de remettre de la cohérence et de définir une véritable politique pour l'industrie européenne fait cependant son chemin. Sans être exhaustif, on peut distinguer deux catégories parmi ces éléments : ceux dits horizontaux, c'est-à-dire s'adressant à tous les secteurs, et ceux dits verticaux, c'est-à-dire sectoriels. Cette dernière dimension étant d'ailleurs peu développée, alors même qu'historiquement, avec la Communauté du charbon et de l'acier (CECA), la dimension verticale constituait un des fondements de la construction européenne.

**Les aides financières :** Différents fonds européens existent, notamment le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) qui peut permettre de financer et développer les infrastructures régionales, et le fonds d'aide d'adaptation à la mondialisation qui peut faciliter les transitions industrielles suite à des restructurations.

**Les normes :** Prenons conscience de l'importance que revêt la normalisation, élément capital dans l'industrialisation des produits, promotion de l'influence européenne au-delà de son marché unique. La normalisation, bien souvent générée par la domination technologique, est une des clefs de voûte de la transition vers une industrie verte et du développement durable incluant le vieillissement des populations. De nombreuses normes existent aujourd'hui. Il convient de maintenir cet effort et de promouvoir l'harmonisation des normes et règles entre les niveaux nationaux, européens et mondiaux.

**Les règles :** la politique commerciale (de compétence européenne), les règles relatives aux conditionnalités des aides publiques ou encore celles ayant trait à la propriété industrielle européenne.

#### **Des dispositifs spécifiques et des orientations plus stratégiques :**

Un dispositif né en 2004 mérite une attention plus forte : les plateformes technologiques

---

55 ■ Mais derrière lesquels se profilent aussi les intérêts des autres puissances économiques montantes. Le monde est lourd de conflits d'intérêts nationaux, sur les ressources, sur l'accès et la régulation des marchés.

56 ■ Pour délicate que puisse être la confrontation avec les autres ensembles économiques, on peut penser que le principal obstacle tient d'abord à la difficulté pour l'Europe de parler d'une seule voix et à définir ce que sont ses intérêts communs fondamentaux sur lesquels les pays de l'Union pourraient s'entendre. Cf Le Monde Économie 29/03/2011 | P-C Hautcoeur « *Le triomphe du mercantilisme* ».

qui, à l'instar de nos pôles de compétitivité, visent à créer des conditions favorables à l'innovation industrielle. En matière d'innovation et de R&D citons également les PCRD (Programmes-cadres en matière de R&D), le 7ème actuellement. En terme stratégique, en juin 2008 a été élaboré le « Small Business Act » complété par la stratégie dite du « Think Small in First » (penser d'abord aux TPE-PME). Il s'agit là d'une nouveauté qui devrait permettre aux États, lors d'une transposition nationale, d'avoir une politique proactive sur les petites entreprises, tout en respectant les règles européennes.

**Au niveau sectoriel**, si des initiatives devaient être prochainement annoncées, l'Europe peine à s'emparer du sujet, il est vrai très complexifié par les différences entre les différents États de l'Union. Pourtant des secteurs paraissent devoir faire l'objet d'une politique européenne. Par exemple, le secteur de l'énergie où le pacte climat énergie n'est pas à même de structurer suffisamment une stratégie. D'autres outils (en dehors des normes comme REACH pour la chimie), dont l'évaluation reste à faire, comme les dispositifs de Partenariat Public-Privé (PPP) permettent une relance économique dans des projets tels que les bâtiments à faible émission de CO<sub>2</sub>, les véhicules verts ou encore les usines du futur.

**La parité euro - dollar - yuan** n'a pas non plus des effets identiques sur chaque État européen. Plus les pays ont une compétitivité axée sur les prix, plus leur sensibilité est élevée à ce taux de change de l'euro par rapport aux autres monnaies. Le fait que l'industrie allemande, fortement exportatrice et spécialisée, puisse globalement s'accommoder d'un euro fort, ne peut entraîner comme conséquence que cette parité euro/dollar/yuan soit supportable au niveau de la zone euro tout entière<sup>(57)</sup>.

L'Union européenne n'a pas de politique de change, il est temps qu'elle s'en donne une avec comme objectifs de réduire sa surévaluation de l'euro aussi bien par rapport au dollar que par rapport au yuan<sup>(58)</sup>. Ces tensions monétaires posent la question de savoir si l'on ira vers un minimum de gouvernance monétaire au niveau mondial (via le G20 ou le FMI) ou si l'on s'enfoncera dans des épreuves de force entre puissances. Probablement que la réalité sera un mélange des deux, ce qui renforce la nécessité pour l'Europe de se donner les moyens d'être un acteur qui compte sur la scène mondiale.

**Enfin, l'Europe ne peut plus continuer à ignorer ce qui se passe au Sud.** Les politiques post-coloniales ne sauraient se substituer à une réelle politique de coopération économique entre l'UE et les pays du Sud, en particulier les pays bordant la Méditerranée. Les récents événe-

---

57 ■ Analyse des effets de la surévaluation de l'Euro (Jacques SAPIR CEMI-EHESS).

58 ■ Le dollar doit baisser par rapport au yuan et monter vis-à-vis de l'euro. Le yuan doit monter par rapport au dollar comme par rapport à l'euro. En ce qui concerne les américains, il faut qu'ils comprennent que n'est plus valable le vieil adage selon lequel le dollar est «leur» monnaie et «notre» problème - y compris pour eux - aujourd'hui. Quant à la Chine qui engrange plus de 3 000 milliards de dollars de réserve de change, contrepartie de ses excédents commerciaux, elle ne peut continuer à avoir accès aux marchés mondiaux sans réévaluer sa monnaie.

ments qui, on l'espère, conduiront ces pays vers plus de démocratie et moins d'inégalités, ne font que renforcer cette idée. Ces peuples aspirent à un développement légitime qui est un potentiel de croissance. Beaucoup de marchés européens arrivent à maturité, il est grand temps que d'autres, à proximité, puissent émerger, cela doit être le cas à l'Est, mais aussi au Sud. Ces pays du Sud ont des atouts multiples, des ressources naturelles, mais aussi une jeunesse nombreuse et souvent éduquée. Une politique globale euro-méditerranéenne permettrait aussi de réguler les flux migratoires, pour ne pas priver les pays d'origine de leurs ressources humaines et pour créer des conditions satisfaisantes d'accueil dans les pays ayant besoin de main-d'œuvre. Nous partageons en outre un patrimoine commun et inestimable qui appelle des actions pour le protéger : la Méditerranée.

### *Le protectionnisme a-t-il de l'avenir ?*

**L'illusion protectionniste.** Chaque fois que la situation économique se dégrade et que le chômage augmente, la tentation protectionniste revient et rencontre un écho d'autant plus large qu'il est mû par des peurs : peur de la mondialisation, peur du déclin, peur des pays émergents, notamment de la Chine... Ouvertement prôné par les « souverainistes », de droite ou de gauche, il est aussi évoqué en termes plus discrets, par exemple lorsque la « TVA sociale » est présentée pour lutter contre le dumping social des « pays à bas coûts ». Les courants anti libre-échange, mais aussi anti européens et nationalistes en sont les tenants, l'UE étant dénoncée comme le cheval de Troie du libéralisme. En fait, le protectionnisme national impliquerait de tels périls économiques et sociaux (sortie de l'UE et fin de l'euro, avec à la clé dévaluations violentes, désorganisation des échanges, crise économique sévère, chômage et baisse du niveau de vie) qu'il ne semble pas envisageable. Il est souvent invoqué au nom de la défense d'intérêts à protéger : protection du consommateur<sup>(59)</sup>, défense d'une industrie et des emplois liés, adaptation de telle ou telle industrie aux nouvelles conditions de la concurrence internationale, les délais réclamés avant l'ouverture du marché devant servir à la modernisation de l'industrie nationale concernée... L'expérience montre que cette protection est rarement mise à profit, les entreprises tardent à entreprendre les évolutions souvent difficiles et socialement douloureuses et c'est sous le choc et dans l'urgence que se font les reconversions ou les disparitions quand il est trop tard.

**Un pas dangereux dans la guerre économique.** S'ils mettent en avant les avantages hypothétiques, les protectionnistes se gardent d'évoquer ses conséquences. La production nationale peut-elle remplacer les importations qui manquent<sup>(60)</sup> ? Par ailleurs un relèvement des droits de douane (ou une TVA dite sociale) signifie un renchérissement des produits. À supposer qu'une telle stratégie soit justifiée, encore faut-il que les citoyens soient avertis des termes du débat et qu'ils fassent leurs choix en connaissance de cause, le protection-

---

59 ■ Règlements de santé publique, normes de fabrication, spécifications techniques ; les marchandises qui ne s'y conforment pas peuvent être interdites à l'importation.

60 ■ Avec le risque d'assister à la mise en place d'un marché noir et à des importations de contrebande, d'autant plus que les frontières sont autrement perméables que ce qu'elles pouvaient l'être par le passé. Le marché noir signifie augmentation des prix, inégalités et corruptions potentielles.

## Suite : Le protectionnisme a-t-il de l'avenir ?

nisme entraînant de fait une baisse du pouvoir d'achat. Mais surtout, ce que les protectionnistes ne disent pas, c'est qu'en prenant des mesures qui limitent les exportations des autres pays l'on met le doigt dans un engrenage dangereux. Les réactions de ces pays seront automatiquement des mesures de rétorsion<sup>(61)</sup>. La France, aujourd'hui puissance intermédiaire, a-t-elle les moyens d'une politique protectionniste et au service de quelle stratégie industrielle et économique ?

**Une mauvaise réponse qui masque les vraies questions.** Les délocalisations, les importations en provenance des pays à bas salaires sont rendues responsables des difficultés économiques et des pertes d'emplois liées aux échanges internationaux, pertes d'emplois visibles alors que les créations ne le sont pas. Si l'on s'en tient aux dires des spécialistes, la balance en termes d'emplois est certes négative, mais faiblement<sup>(62)</sup>. Le problème du déficit commercial de la France est d'abord un problème économique interne, de son industrie, de sa compétitivité et de sa capacité à répondre aux besoins actuels et à anticiper la demande de demain. Le protectionnisme apparaît alors comme une fuite en avant rhétorique plus qu'une réponse effective aux difficultés économiques de la France et aux défis que pose la mondialisation.

**L'Europe doit préserver son modèle de société** qui lui est propre : économie de marché fortement productive, haut niveau de protection sociale, dialogue social, démocratie et état de droit. Elle doit aussi s'engager dans l'émergence d'un nouveau modèle de croissance et de société qui prenne en compte les enjeux du développement durable. Elle pourrait alors demander plus de réciprocité dans les relations commerciales et économiques. Dans un monde de concurrence, à la limite de la guerre économique, chaque pays défend ses intérêts, il suffit de regarder ce que font les États-Unis, pourtant chantres du libre-échange. Dans ces conditions, le libéralisme en matière de commerce n'est qu'une idéologie tout aussi intenable<sup>(63)</sup>. Le monde est entré dans une grande transformation, marquée par l'émergence de puissances nouvelles. L'Europe et l'Amérique du Nord ne feront plus la loi comme cela a été le cas pendant quelques siècles. L'UE (7 % de la population mondiale, moins demain ; 30 % du PIB mondial<sup>(64)</sup>) est l'ensemble économique le plus ouvert aux échanges internationaux et l'Europe a des intérêts à défendre dans ce monde où les rapports de force se redessinent. Faute de pouvoir trop ouvertement remettre en questions les échanges commerciaux, les tensions se concentrent sur les questions monétaires.

61 ■ Sans même évoquer ici toute la question du respect des accords internationaux, traités, règles et statuts des organisations internationales dont nous sommes membres, au premier rang desquelles l'UE.

62 ■ En 2009, sur un déficit commercial de 59 milliards d'euros, 61 % de ce déficit est enregistré avec les pays européens, les trois quarts avec les pays développés. Il est vrai que notre premier déficit se fait avec la Chine (- 22 milliards d'euros), mais juste derrière il y a l'Allemagne (- 16 milliards d'euros).

63 ■ Le libre-échange peut se résumer à deux arguments, un positif, un négatif. La liberté des échanges favorise une meilleure efficacité économique à l'échelle mondiale dont chaque pays qui y participe retire un surplus (plus ou moins important) de bien-être. Le protectionnisme conduit à une perte d'efficacité (raisonnement inverse) et surtout la fragmentation des marchés entraîne une baisse des échanges et ralentit la croissance, voire accentue la crise (référence aux années 30).

64 ■ Les États-Unis 5 et 23 ; la Chine 20 et 7 ; l'Inde 18 et 2 ; (données de 2008).

## *Suite : Le protectionnisme a-t-il de l'avenir ?*

Dans le bras de fer, aujourd'hui monétaire, demain sur l'accès aux ressources, aux marchés et à leur régulation, l'Europe pèse trop peu, alors qu'elle est la première entité économique mondiale. Le principal obstacle tient d'abord à la difficulté pour l'Europe de parler d'une seule voix, à définir ce que sont ses intérêts communs fondamentaux, à faire valoir les intérêts des industries essentielles pour son avenir.

**L'Europe doit être à la pointe du Développement Durable** et poser fermement ses exigences en matière de normes environnementales et sociales (par exemple celles de l'OIT ou la norme ISO 26000). Cela ne relève pas uniquement des États. La société civile a un rôle majeur à jouer en faisant pression<sup>(65)</sup> sur les États et les entreprises qui ne respectent pas les droits humains et environnementaux. Il y a là un levier d'action pour cibler tout particulièrement les conditions d'emploi et de travail inacceptables en décalage sidéral avec les progrès de productivité et les niveaux de profit réalisés par les entreprises et les sous-traitants qui travaillent dans nos pays, pour les firmes importatrices, occidentales ou non. On sait bien les nombreuses difficultés de ces batailles sociales, mais c'est bien sur ce terrain, bien plus que dans le protectionnisme, que se joue une partie essentielle pour l'avenir des économies européennes. En ce sens, une taxation aux frontières de l'UE, assise sur le respect de normes sociales et environnementales doit être envisagée.

### *5. Un projet pour l'industrie en France*

La politique budgétaire de la France doit viser la réduction des déficits publics pour ramener son endettement à un niveau supportable et créer, en même temps, les conditions d'une croissance plus soutenue nécessaire à tous points de vue. Sur le plan fiscal, cela passe par une augmentation équitable des impôts, nécessaire aussi pour réduire les inégalités, qui ne peut être que modeste, de l'ordre de 1 à 2 points de PIB, soit de 20 à 40 Mds€. S'il n'y a pas lieu de faire un tabou du niveau des prélèvements obligatoires, le niveau déjà atteint ne permet pas d'envisager raisonnablement un relèvement beaucoup plus important. Cela oblige non pas à poursuivre des coupes aveugles des dépenses publiques, comme cela a été le cas ces dernières années, mais à promouvoir une politique d'économies reposant sur des évaluations publiques du bien-fondé des dépenses et de leur utilité. Car il faut dégager des ressources importantes pour financer la modernisation économique et la reconversion écologique de la société dans son ensemble. Cela nécessite un haut niveau d'investissements publics (éducation, formation, R&D, infrastructures, énergie, habitat et urbanisme) et des incitations et/ou des aides pour les entreprises et les ménages. Une telle politique peut en partie s'autofinancer si elle a effectivement les effets vertueux sur la croissance et procurant de la sorte des rentrées fiscales plus abondantes. Cela risque de ne pas suffire, aussi faut-il également recourir à l'emprunt, modalité susceptible de ne pas peser sur la croissance. Un grand emprunt accroît certes l'endettement, mais ciblé sur des investissements d'avenir, il est compréhensible pour nos partenaires européens, avec des retours sur investissements, économiques et sociaux. L'épargne existe, il faut créer les outils de son orientation vers l'investissement productif, convaincre les français, les mobiliser.

---

65 ■ Par la mobilisation des organisations syndicales et des organisations non gouvernementales.



La mondialisation est une réalité incontournable, avec des contraintes et des opportunités, mais qu'il faut absolument réguler. Il n'y a aucune fatalité à ce que l'on soit les perdants du nouveau monde qui se met en place, mais il faut relever ses défis. La compétitivité en fait partie, avec un double enjeu :

- **Des enjeux commerciaux** : C'est la définition de la compétitivité entre entreprises : « la capacité à affronter la concurrence sur les marchés et à améliorer ses parts de marché ». Sur ce point, nous soutenons l'idée « d'échange équitable ». Si les échanges sont nécessaires et souhaitables (exporter pour financer les importations, commercer pour éviter les conflits, échanger pour diffuser les technologies et générer les innovations...), il faut que la concurrence soit

« Il faut dégager des ressources importantes pour financer la modernisation économique et la reconversion écologique. »

loyale (qu'elle ne soit pas faussée au sens économique du terme), mais aussi équitable (c'est-à-dire qu'elle prenne en compte les différences de productivité, de niveaux de développement et de systèmes sociaux). De ce point de vue, le principe de réciprocité a du sens. Les accords commerciaux, les coopérations et transferts de technologie et de savoir-faire, doivent avoir pour contreparties que les produits importés ne s'ados-

sent pas à un dumping social ou environnemental manifeste.

- **Des enjeux sociétaux** : c'est la définition de Lisbonne : « la capacité d'un pays à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale » à laquelle on doit ajouter l'objectif de préservation vitale de l'environnement et des ressources (matières premières, énergies...). De telles finalités ne peuvent se satisfaire de simples règles de commerce. Aussi, les normes sociales et environnementales, publiques ou privées, doivent-elles en tenir compte. Par exemple, c'est ainsi que compte tenu des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> que l'Europe s'impose, pourrait se justifier une fiscalité environnementale, fondée sur le taux en carbone des produits, qui s'applique à tous les biens et services mis sur le marché européen, qu'ils soient produits en Europe ou importés (avec les certifications nécessaires comme avec des modalités progressives de mise en place).

Il y a nécessité de retrouver une croissance suffisante et soutenable<sup>(66)</sup> pour sortir du chômage de masse, retrouver des marges de manœuvre dans les finances publiques et à l'heure de la nouvelle révolution industrielle qui s'amorce<sup>(67)</sup>. Dans cette grande transformation, l'industrie sera en première ligne.

66 ■ S'il est pour l'heure difficilement prévisible de retrouver une croissance équivalente à celle des 30 Glorieuses (5 % par an), on peut espérer faire mieux que la croissance modeste des années 2000 (inférieure à 1,5 %/an). Rien n'interdit raisonnablement de penser que l'on pourrait retrouver une croissance comprise entre 2 et 2,5 % par an.

67 ■ Le Développement Durable. Nul doute que l'on soit à l'aube d'une grande révolution industrielle, dont il s'agit de ne pas louper le coche. Comme toutes les autres grandes révolutions industrielles qui l'ont précédée, celle qui s'amorce transformera non seulement les conditions de production et la production elle-même, mais bouleversera aussi les conditions de vie, à commencer par le cadre de vie dont l'urbanisme, ainsi que les modes de consommation.

Il y a donc nécessité de réaliser un haut niveau d'investissements<sup>(68)</sup>, d'innovations technologiques, mais pas uniquement : des innovations sociales dans les modes de vie, de travail et de consommation. L'industrie sera au cœur de ces changements, elle en sera un des acteurs, au même titre que les services.

### *Croissance : PIB et autres indicateurs de progrès*

Le PIB mesure la valeur des biens et de services produits dans l'année par l'ensemble des résidents d'un pays ou d'une zone géographique. Le PIB par habitant peut être considéré comme un indicateur de développement économique et matériel, c'est un indicateur important, mais rudimentaire. Il ne renseigne pas sur le niveau de bien-être, ni sur le niveau de développement humain prenant en considération d'autres critères comme l'éducation, la santé et l'espérance de vie. Il ne dit rien sur le degré d'inégalités au sein d'un pays, ni sur l'impact écologique et climatique de son économie. Qui plus est, depuis quelques années un décalage s'opère entre ce qui est ressenti comme croissance économique par la population (au sens de la capacité d'être plus à l'aise économiquement) appréciée en deçà de ce qu'est la croissance du PIB.

Dès les années 70, des économistes ont commencé à questionner le PIB comme indicateur unique. Au cours des dernières années, de multiples travaux portent sur la construction d'indicateurs prenant en compte d'autres facteurs. Avec la difficulté de passer d'un indicateur objectif simple à un indicateur plus subjectif. L'ONU propose un indicateur de « développement humain » qui combine : espérance de vie, éducation scolaire, PIB. En France, plusieurs travaux ont été engagés : commission Stieglitz, Insee... Une des questions fondamentales posées par ces indices qui combinent des facteurs très divers est de déterminer la pondération de chacun de ces facteurs. Un autre problème tient à l'existence des données statistiques limitant actuellement le champ des comparaisons et la fiabilité des données.

Chacun doit prendre sa place dans cette nouvelle aventure. L'État y a un rôle stratégique<sup>(69)</sup>. Les entreprises doivent être à la hauteur et assumer les responsabilités qui sont les leurs : entreprendre, innover, anticiper les attentes et la nouvelle demande, assurer la pérennité de l'entreprise. Et parmi toutes les forces vives et représentatives des différentes parties de la société civile, il y a les syndicats, s'ils entendent être eux aussi des acteurs du changement.

---

**68** ■ En capital productif, matériel et immatériel ; en infrastructures, notamment de transports et de communications. En équipements collectifs, de santé, d'enseignement. Le logement et la ville vont devoir connaître des investissements considérables sur le long terme pour les adapter à la nouvelle donne énergétique et environnementale. Ces investissements, publics aussi bien que privés, nécessiteront un haut niveau d'épargne longue. La France a su le faire par le passé, rien n'interdit d'y arriver de nouveau en se donnant les outils appropriés.

**69** ■ Osons le mot : planifier, c'est-à-dire anticiper, prévoir autant que possible, programmer les investissements lourds et leur financement. Réguler et accompagner les mutations, assumer une fonction de facilitateur dans un monde où les changements ne se feront pas tout seuls ou ne seront pas nécessairement simples et faciles.

Ces dernières années ont été marquées par le renouveau de la place de l'État dans le débat économique et industriel, la crise économique ayant sans aucun doute facilité cette évolution. Des initiatives se sont multipliées depuis le rapport « Beffa » de janvier 2005<sup>(70)</sup> : structuration des pôles de compétitivité, création d'OSEO et du FSI, états généraux de l'automobile puis de l'industrie, conférence nationale de l'industrie (permanente), mise en place de comités de filières au niveau national, voire régional, pour certains d'entre eux (exemple de l'automobile), grand emprunt national, médiateur de la sous-traitance... Il faut se réjouir de ces évolutions qui marquent un retour à un certain « volontarisme », mais celles-ci présentent des limites évidentes :

- le manque d'opérationnalité de certains dispositifs qui restent à l'état de « lieux d'échange » ;
- l'absence de coordination (voire parfois contradictoire) entre les différents dispositifs (accentuée par la multiplication de ces derniers) et d'articulation avec :
  - ♦ la stratégie nationale de recherche et d'innovation débattue en 2009,
  - ♦ les objectifs du Grenelle de l'environnement,
  - ♦ la nécessaire dimension européenne de certains choix industriels.
- la place étriquée des représentants des salariés et des dimensions sociales et environnementales

« Une réforme profonde de la fiscalité et des prélèvements sociaux des entreprises est indispensable. »

à la fois dans la réalisation des diagnostics, la définition des objectifs et le suivi de ces derniers.

Une réforme profonde de la fiscalité et des prélèvements sociaux des entreprises est indispensable. Les prélèvements obligatoires en France sont dans un état tel<sup>(71)</sup> qu'il ne peut y

avoir de replâtrage ou de réforme à la marge. Le système fiscal français se caractérise par sa complexité qui le rend illisible. L'empilement de dispositifs, qui n'ont plus leur raison d'être, est contreproductif à tous les points de vue : sur le plan de l'efficacité économique, de la justice fiscale ou tout simplement pour répondre à la fonction première d'un impôt, qui est d'apporter les recettes fiscales nécessaires aux dépenses publiques et sociales. Cette situation de désordre et de confusions est une opportunité pour une refonte profonde des prélèvements obligatoires, cotisations sociales et impôts, pour mettre plus de visibilité, de cohérence, d'efficacité et d'égalité et pour rendre ainsi le système fiscal mieux accepté, parce que plus compréhensible et plus légitime. On doit au plus vite définir les lignes générales d'une réforme des deux principaux prélèvements obligatoires qui reposent sur les entreprises et qui font débat : les cotisations sociales et l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

70 ■ « Pour une nouvelle politique industrielle », La documentation française.

71 ■ Deux rapports récents du Conseil des prélèvements obligatoires permettent d'avoir une vue très complète sur les prélèvements obligatoires supportés par les entreprises : « les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée » 2009, et « entreprises et "niches" fiscales et sociales » 2010. Ces rapports sont disponibles sur le site du Conseil : <http://www.ccomptes.fr/fr/CPO/RapportsAnnuels.html>. Toutes les données qui suivent sont tirées de ces rapports.

**L'objectif doit être une fiscalité des entreprises, moderne, au service du renouveau industriel, de la croissance durable et de l'emploi<sup>(72)</sup>.** Les conclusions du Conseil des prélèvements obligatoires sont sans appel : des instruments de politique publique complexes, illisibles et mal maîtrisés, peu contrôlés et difficilement contrôlables. Au final, une multitude de dispositifs peu cohérents, mal adaptés à leurs objectifs, mal ciblés en faveur du développement des entreprises, une stratégie fiscale insuffisamment porteuse de croissance. Il est donc indispensable d'entreprendre une refonte de fond qui s'appuie sur les recommandations du Conseil :

- Améliorer la connaissance des prélèvements obligatoires des entreprises puis les simplifier et les stabiliser ;
- Cesser de rechercher une assiette miracle et privilégier les bases larges et des taux bas ;
- Adapter la fiscalité en faveur de l'émergence d'entreprises de taille intermédiaire.

**Il est grand temps de remettre à plat les prélèvements sociaux** des entreprises et d'y mettre un peu de rationalité. Il en est ainsi des cotisations sociales maladie, maternité et famille, dites patronales et assises sur les salaires. Dans les comptes nationaux comme dans tous les rapports sur les prélèvements obligatoires, ces cotisations sont incluses dans la rémunération du travail et comptées comme un prélèvement effectué sur les revenus des salariés. Alors que la famille relève des politiques publiques et que l'assurance-maladie est étendue à toute la population indépendamment de la situation professionnelle, cette situation n'a plus de raison d'être. Les entreprises n'ont pas vocation à financer ni l'assurance-maladie, ni la politique familiale, par contre doivent rester à leur charge ce qui relève du professionnel, les accidents du travail, les retraites, le chômage et la formation professionnelle. La politique familiale doit être financée par l'impôt et la maladie par la CSG. On pourrait transférer ces cotisations sur la CSG en procédant de la même façon que lors de sa création<sup>(73)</sup>. L'important est que les comptes de la protection sociale restent autonomes, avec des recettes clairement affectées, et ne se confondent pas avec ceux de l'État.

**Les critiques faites à l'impôt sur les sociétés dictent les principes d'une réforme.** Redéfinir l'assiette sur laquelle s'applique l'impôt sur les bénéficiaires : par exemple les rémunérations des dirigeants ne devraient-elles pas être intégrées dans les profits de l'entreprise ? Réduire drastique-

---

**72** ■ En 2008, les prélèvements fiscaux et sociaux se sont élevés à 370Mds€ dont 231 de cotisations sociales et taxes sur le travail, 51Mds d'impôts sur les bénéfices des sociétés, 34 sur le capital. Les PO des entreprises représentaient 39 % des PO totaux et 16,7 % du PIB sur un total de 42,8 %. Pour 2010, le Conseil recense 293 dépenses fiscales, autrement dit les « niches » fiscales, auxquelles il faut ajouter différentes mesures déclassées (c'est-à-dire des mesures qui sont considérées comme normales, essentiellement les modalités de calcul de l'IS) et 91 dispositifs dérogatoires pour les prélèvements sociaux. Le coût de ces mesures est estimé à 106Mds pour les mesures fiscales.

**73** ■ On commence par intégrer ces cotisations dites « patronales » dans le salaire brut, puis on calcule le relèvement de la CSG qui s'applique sur la totalité des revenus des ménages. L'assiette de la CSG étant plus large que celle des seuls salaires, les nouveaux taux de la CSG peuvent être fixés de façon à ce que l'opération soit neutre pour les comptes sociaux, mais il est aussi possible d'utiliser la marge dégagée pour négocier entre l'État et les partenaires sociaux l'usage qui peut en être fait entre un léger gain de pouvoir d'achat des salaires nets, le dégagement d'un surplus de recettes soit pour combler le déficit de la protection sociale, soit pour assurer un début de financement de la dépendance. A priori, il n'y a pas de raison pour que les entreprises bénéficient à cette occasion d'une nouvelle baisse du coût du travail, au-delà des allègements de charges sur les bas salaires existants. Cette réforme de la CSG peut être l'occasion d'y introduire un début de progressivité (l'absence de progressivité ayant été fortement critiquée lors de sa création) et faire en sorte que la CSG, qui ne doit pas disparaître dans un nouvel impôt sur le revenu, soit la même quelle que soit la nature des revenus perçus.

ment les niches fiscales pour n'en retenir qu'un tout petit nombre, en fonction de priorités clairement affichées : la R&D, l'innovation, l'investissement, aide au renforcement des PME et des entreprises intermédiaires. Par ailleurs, la financiarisation des grandes entreprises a conduit à une politique de distribution de dividendes au profit de la rémunération des actionnaires et au détriment souvent de la substance même de l'entreprise. **Il conviendrait d'introduire une imposition différenciée selon que les profits sont distribués ou bien conservés pour l'auto-financement et le développement de l'entreprise.**

« *Il faut réduire drastiquement les niches fiscales pour n'en retenir qu'un petit nombre.* »

Les exonérations de charges sociales doivent quant à elles favoriser l'investissement humain. D'une part, il conviendrait d'évaluer les résultats des exonérations sur les bas salaires, en matière d'emploi et d'impact sur les qualifications. D'autre part, on devrait, en conformité avec les objectifs européens d'une

économie de la connaissance et la nécessaire montée en qualification des emplois dans une économie mature, **instaurer une exonération sur les salaires correspondant au temps passé en formation professionnelle.**

**Simplifiée, clarifiée, la fiscalité des entreprises doit être un levier d'action au service d'un développement durable et solidaire.** Les dispositifs qui ont eu leur raison d'être dans le passé et qui ne sont plus que des survivances sans justification doivent être supprimés. D'autres par contre qui correspondent aux urgences de l'heure doivent être créés. Il en est ainsi de **la fiscalité écologique pour répondre à la crise de l'environnement** dans ses multiples dimensions environnementales comme sociales.

### **La fiscalité sur les entreprises est légitime**

Ce que l'on doit demander aux entreprises, c'est d'une part de « payer » les coûts externes de leur activité productive (impact social et environnemental sur le territoire) ainsi que les équipements collectifs et les services mis à leur disposition par la collectivité (infrastructures, sécurité, éducation, santé, etc.) qui sont un des éléments, directs ou indirects, de leur performance. Elles doivent d'autre part participer aux financements des dépenses de l'État et des administrations du territoire sur lequel elles sont présentes<sup>(74)</sup>. Les prélèvements obligatoires ont des incidences économiques fortes sur les ressources, les comportements, les multiples choix que les entreprises sont amenées à faire et sur leurs résultats.

La fiscalité, ou plus exactement les dispositifs dérogatoires<sup>(75)</sup> sont utilisés comme mesures incitatives avec de la part des Pouvoirs publics des objectifs divers (attirer des entreprises, encourager la recherche, inciter à l'embauche, etc.). L'importance des prélèvements obligatoires supportés par les entreprises, de même que le nombre et le coût des « niches »,

74 ■ Et dont elles bénéficient aussi indirectement de multiples façons : sécurité, formation et niveau général culturel, mode de vie attractif, bien-être de la population et cohésion sociale, etc.

75 ■ Coût : 66 Mds€ en 2009, soit 15 % des recettes des administrations de sécurité sociale, 3,5 % du PIB.

## Suite : La fiscalité sur les entreprises est légitime

amène à se demander si ces nombreuses dispositions servent à quelque chose et si elles sont efficaces ou bien, au contraire, si elles n'ont que des effets d'aubaine, voire des effets pervers et contre-productifs au regard de la croissance et de la compétitivité de l'économie.

Pour les prélèvements sociaux, les dispositifs dérogatoires profitent aux petites et moyennes entreprises du tertiaire, essentiellement par le biais des allègements de charges sur les bas salaires, les grandes entreprises bénéficient du plafonnement des cotisations sociales et des exonérations de cotisations sur les mécanismes d'épargne salariale et d'intéressement, les entreprises intermédiaires sont celles qui en bénéficient le moins.

En ce qui concerne la fiscalité des entreprises, les deux catégories de mesures ressortent : une stratégie de « mitage » de l'assiette de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, la multiplication de dispositifs de crédits d'impôt<sup>(76)</sup>. Au total, le résultat est un taux d'imposition effectif des bénéfices des entreprises inférieur de près de la moitié du taux affiché (18 % au lieu de 33 %), mais avec de très fortes inégalités entre les entreprises. Les grandes entreprises (> 2 000 entreprises) sont les grandes gagnantes avec un taux d'imposition moyen de 13 % (et même 8 pour les entreprises du CAC40), alors que, pour les PME qui n'appartiennent pas à un groupe, ce taux atteint 23 %. Certes du fait de la concentration des bénéficiaires, les grandes entreprises payent un IS plus important que les autres<sup>(77)</sup>, mais les entreprises intégrées au CAC40 réalisent 30 % du profit net de l'ensemble des entreprises ne payant que 13 % de l'IS, alors que les entreprises indépendantes de moins de 250 salariés qui réalisent 17 % des profits nets payent 21 % de l'impôt. Les grandes entreprises bénéficient de dispositions qui leur sont particulièrement destinées, comme le régime mère-filiale et sont par ailleurs mieux placées que les petites entreprises pour « optimiser » la législation fiscale en ayant recours aux experts, cabinets spécialisés, etc.

## 6. Gouvernance des entreprises : pour un retour du long terme

**Le capital de la plupart des grandes entreprises est aujourd'hui très ouvert et la financiarisation du capitalisme a transformé leur gouvernance.** Les actionnaires, directs ou à travers des fonds de placement, veulent un haut rendement de leurs capitaux et cela à court terme. La rémunération des managers intègre cette nouvelle donne à travers des mécanismes d'intéressement aux résultats, comme les bonus ou les stock-options. Ces évolutions de l'entreprise et de sa gouvernance redessinent aussi la structure industrielle avec des stratégies d'entreprise de recentrage sur le cœur de métier, d'organisation de la chaîne de valeur par externalisation, de fusions-acquisitions, de flexibilité...

76 ■ Le coût des mesures déclassées, en particulier les modalités de calcul de l'assiette de l'IS, sont estimées à 71Mds€ en 2010, le coût des « dépenses fiscales » à 35Mds€.

77 ■ En 2007, 500 entreprises de 2 000 salariés et plus ont payé 19,4Mds€ alors que 524 000 entreprises de moins de 250 salariés ont payé 29,3Mds€.

Cette situation pèse sur la conception entrepreneuriale de l'entreprise, car cette gestion à court terme s'oppose à une vision à plus long terme nécessaire à l'activité industrielle et à son développement, par nature capitalistique et fondée sur l'acquisition d'une expérience dans le temps. Elle peut nuire ainsi à la pérennité de l'entreprise et être destructrice de savoir-faire.

Cette situation pèse sur la condition salariale : suppressions d'emploi, changement de champ conventionnel, flexibilité du temps de travail, des rémunérations, des contrats de travail, pressions accrues sur les salariés de tous niveaux, notamment avec des organisations du travail « économes », accroissement des inégalités entre salariés du « noyau dur » de l'entreprise et ceux des fonctions et des entreprises périphériques (sous-traitants, PME fournisseurs en état de dépendance économique), etc. Elle rend plus difficile l'exercice des prérogatives des institutions représentatives du personnel et des syndicats avec l'internationalisation et l'éloignement des centres de décisions, les changements permanents d'organisation et de périmètre de l'entreprise...

« *La recherche de la compétitivité de l'entreprise ne peut pas non plus ignorer l'impact de cette dernière sur l'environnement et la société.* »

La recherche de la compétitivité de l'entreprise ne peut pas non plus ignorer l'impact de cette dernière sur l'environnement et la société, qui peut à tout moment lui demander de lui en rendre compte. Les dirigeants d'entreprise ne peuvent plus l'ignorer et les investisseurs exigeront de plus en plus que l'entreprise fasse attention aux externalités de son activité.

C'est le sens qu'il faut donner à la **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)**, comme une nouvelle attitude, un changement de comportements et de nouvelles pratiques. En effet, la RSE est un levier pour interpellier l'entreprise sur sa gouvernance, sur son comportement vis-à-vis de l'ensemble des salariés concourant à la production de ses richesses, sur les conséquences de ses activités, sur son environnement pris au sens large. **On attend des entreprises qu'elles assument davantage leur responsabilité à l'égard de leur environnement et de la société dans son ensemble.**

Cette démarche permet d'ouvrir à nouveau la question des relations entre l'entreprise et la société, de faire prendre en compte en amont par l'entreprise, dans sa stratégie et sa gestion, les externalités supportées par la société. Changer ainsi le calcul économique et stratégique de l'entreprise pour que change le comportement de l'entreprise. Parce qu'elle ne se limite pas à ses frontières juridiques, la responsabilité sociale de l'entreprise permet d'élargir le champ de la responsabilité au-delà du cercle de ses salariés au sein strict et d'inclure tous ceux qui sont dans une relation de subordination ou de dépendance économique (fournisseurs et sous-traitants, populations qui évoluent dans l'environnement de l'entreprise). La « RSE » offre ainsi une opportunité sans équivalent pour le syndicalisme de reconstruire des modes d'action syndicale pertinents par rapport aux nouvelles formes du capitalisme.

La question de la gouvernance des entreprises est un volet de la responsabilité sociale des entreprises qui est elle-même la déclinaison, dans l'entreprise, du développement durable.

Une autre conception de la gouvernance des entreprises est ainsi nécessaire, une gouvernance partenariale qui reconnaisse les différentes parties prenantes de l'entreprise : actionnaires soit, mais aussi salariés, sous-traitants, fournisseurs, clients, territoires et organisations environnementales impactées par l'entreprise... Elle suppose l'institutionnalisation de leur représentation dans des formes adaptées telles que :

- La présence d'administrateurs salariés dans les instances d'orientation stratégique et de surveillance de l'entreprise, de détermination de la rémunération des dirigeants ;
- La consultation en amont, de parties prenantes extérieures concernées par la définition des choix stratégiques de l'entreprise.

**Au plan syndical, le développement et l'élargissement du dialogue social sont les voies que nous privilégions naturellement.** C'est pourquoi nous demandons que les Institutions Représentatives du Personnel, nationales et européennes, soient associées le plus en amont possible à la définition de la stratégie de l'entreprise, dans le cadre d'une information-consultation réelle. Il convient notamment pour cela d'élargir leurs domaines de compétence et d'information à la dimension « stratégie industrielle » (notamment en leur donnant accès au « plan stratégique », en identifiant le périmètre réel de l'entreprise élargie englobant filiales, fournisseurs et sous-traitants) et à la dimension « RSE » (notamment avec un rapport RSE annuel, englobant l'impact de l'entreprise sur son environnement et ses territoires d'accueil).

« Une autre conception de la gouvernance des entreprises qui reconnaisse les différentes parties prenantes de l'entreprise est nécessaire. »

**Parallèlement, il convient de créer une pratique d'articulation du travail des IRP avec la négociation collective** relevant des organisations syndicales :

- Introduire une pré-information simultanée, des IRP et des OS, sur les sujets sensibles susceptibles de déboucher sur une négociation ;
- Donner des possibilités d'expertise au profit partagé des IRP et des OS en préalable et en faveur de la négociation collective, dans des domaines nouveaux ou élargis : organisations du travail, impact environnemental de l'entreprise, emploi, qualifications, égalité professionnelle, politique des rémunérations... ;
- Négocier des accords de méthode (processus, moyens, délais, mesure des résultats, évaluation, etc.) avec les OS, en amont de la consultation des IRP, en cas de PSE et pour la GPEC, mais aussi pour l'évaluation et la prévention des risques industriels, environnementaux, de santé au travail... ;
- Conditionner les aides publiques à la négociation de contreparties : comportement RSE, GPEC et développement des qualifications, prévoyance complémentaire, plan d'égalité professionnelle, hygiène et sécurité, arrêt des délocalisations fiscales... ;
- Négocier sur le partage de la valeur ajoutée (dont la rémunération des dirigeants) et notamment sur l'intéressement élargi à la sous-traitance.

**Mais le dialogue social ne se limite pas au niveau de l'entreprise, il importe aussi de lui donner corps aux autres niveaux : branche, territorial, national, interprofessionnel, européen.** Les



entreprises ne doivent pas ignorer leurs responsabilités à cet égard, notamment en donnant cette mission aux organisations patronales. Pas plus qu'elles ne doivent refuser un dialogue triparti dont le troisième acteur est l'État, au sens large. **Peut-on ainsi en France refonder un nouveau pacte social, un compromis dynamique qui prenne en compte des intérêts différents ?**

## ■ Pour un nouveau pacte social pour l'industrie, de croissance et de compétitivité soutenables

Patronat et Gouvernement ont ouvert un débat sur la compétitivité, sous l'angle d'une comparaison entre la France et l'Allemagne. Mais par-delà ce débat sur la compétitivité, c'est le devenir de l'industrie qui interroge et qui est l'enjeu essentiel pour **maîtriser un maximum des conditions qui nous permettent d'être acteurs de notre avenir collectif, national et européen.**

Du modèle allemand, on ne peut raisonnablement retenir que la flexibilité et la modération salariale et en oublier les contreparties, notamment une politique de préservation de l'emploi (recours aux temps partiels, au chômage technique qui limite les licenciements) et la pratique d'un dialogue social de qualité. S'il ne s'agit pas de faire de l'Allemagne un modèle, il est clair cependant que l'industrie dans notre pays aurait besoin d'un système rénové de relations professionnelles.

En effet, **il est illusoire d'imaginer le redressement de l'industrie et l'amélioration de la compétitivité sans une participation active des travailleurs**, à plus forte raison contre eux. Tout aussi illusoire d'imaginer qu'ils consentiraient aux efforts demandés sans contreparties à la clé<sup>(78)</sup>. C'est pourquoi l'idée d'un « pacte » (engagement volontaire entre plusieurs acteurs pour atteindre un objectif) a du sens.

**L'industrie a besoin d'une nouvelle donne qui doit impliquer toutes les parties prenantes à son avenir** : l'Europe, les Pouvoirs publics (l'État et les collectivités locales), les entreprises (grandes ou petites), les salariés et leurs organisations syndicales, mais aussi des Organisations non gouvernementales dans le cadre de la RSE et des externalités des entreprises.

### ► *On doit demander deux choses à l'Union européenne*

- Premièrement, **un dynamisme en matière de croissance économique**. Le manque de dynamisme actuel ne tient pas à l'existence de l'euro, mais à l'incapacité de l'Union (et de ses membres) de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde », et ce, pour des raisons d'inachèvement de la construction institutionnelle, de la gouvernance économique, et à cause de la méfiance réciproque entre des pays rongés par la xénophobie, le nationalisme et la défense d'intérêts nationaux à courte vue.

---

78 ■ Le syndicalisme allemand peut partager avec nous des objectifs en ce sens, car on ne saurait oublier les profondes transformations du marché du travail allemand et la dualisation de l'emploi avec le développement des « petits jobs » à moins de 5 € de l'heure. On ne saurait non plus oublier le nombre croissant d'entreprises qui sortent des accords de branche. Face aux velléités du pacte européen de croissance, de limiter la liberté contractuelle, c'est tout le syndicalisme européen, avec la CES qui partage des objectifs communs.

- Deuxièmement, **un effort de solidarité pour accompagner un redressement long** qui n'a rien d'aisé. Avec l'euro, les pays en grave crise de compétitivité, ne peuvent recourir à la dévaluation. L'action pour le rétablissement de leur compétitivité doit être contrebalancée par une aide appropriée de l'UE (en assurant que le financement des dettes publiques de ces pays ne soit pas soumis à la spéculation des marchés financiers) et un plan d'investissement pour relever leur compétitivité.

► *L'État doit remplir sa fonction éminemment stratégique en matière d'industrie*

Si la politique industrielle a changé dans ses contenus et ses moyens d'intervention, elle est toujours d'actualité. L'État a sa partition à jouer : prévision, définitions de grands objectifs, programmation d'investissements lourds, dépenses de R&D qui relèvent de son champ de compétence, incitations par la fiscalité, régulation des activités qui le nécessitent, etc. Cette politique doit se définir et se mettre en œuvre en coopération avec les entreprises et les partenaires sociaux.

**Les principaux axes d'une politique industrielle sont les suivants :**

**1. Changer notre manière de produire et de consommer pour réduire notre empreinte écologique :**

- Réduction des consommations énergétiques tant en terme « produit » que « process ».
- Production d'énergie avec le moins d'émission de carbone fossile possible.
- Généralisation de l'éco-conception et de la mise en place de plans climatiques aux différents échelons du territoire.

**2. Instaurer une fiscalité plus incitative et une éco-fiscalité.**

- Modifier les politiques d'allègement de charges en conditionnant les aides à une amélioration des pratiques sociales (salaires, déroulement de carrière...).
- Pouvoir déduire les nouveaux investissements, des impôts payés ou de la base fiscale pour l'Impôt sur les Sociétés.
- Réintroduire dans l'assiette de l'impôt, les intérêts financiers, pour limiter les LBO.
- Soutenir au niveau international et européen la création d'une taxe carbone.

**3. Favoriser l'accès des TPE/PME à des ressources qui permettent et pérennisent leur développement.**

- Favoriser l'accès aux financements et aux marchés publics.
- Accompagner la consolidation des sous-traitants, l'accès à des compétences critiques, à la taille critique et/ou la mutualisation de moyens au niveau local.

**4. Étendre la recherche technologique pour asseoir la diffusion de l'innovation.**

- Sortir les dépenses de R&D du calcul des ratios de dettes publiques, rendre prioritaire l'objectif de 3 % du PIB consacré à la R&D.
- Développer les instituts de recherche technologiques.
- Favoriser l'orientation vers des disciplines scientifiques et technologiques.
- Aider le passage de la R&D à l'industrialisation (par exemple développer et améliorer le crédit d'impôt innovation-prototype).

## 5. Renouveler les savoir-faire et favoriser leur transmission.

- Rendre contraignant un montant de 1,5 % du PIB consacré à la formation et aux qualifications, notamment pour l'acquisition de socle de base de compétences industrielles et :
  - mettre en place de véritables dispositifs de maintien des compétences au niveau des territoires,
  - favoriser les reconversions professionnelles dans l'industrie,
  - développer l'accueil et la formation en alternance,
  - favoriser la mixité des emplois industriels.

### ► *Le territoire est un lieu pertinent, d'action en faveur de l'industrie*

Les territoires peuvent avoir un rôle important dans la construction et la mise en œuvre, collective et participative, de politiques industrielles locales, en raison de leur proximité avec les citoyens qui s'identifient en eux, dans un espace variable, de vie, d'emploi et de mobilité, d'infrastructures et d'équipements, d'accès à des services publics, de réseaux sociaux, d'histoire et de culture.

“ *Le bassin industriel est une notion inhérente à l'activité et à l'histoire industrielle.* ”

Le bassin industriel est une notion inhérente à l'activité et à l'histoire industrielle, avec ses propres dynamiques : ressources locales, position géographique protégée, métiers et formation professionnelle, filières et réseaux d'entreprises... Une notion que la désindustrialisation a fortement attaquée, souvent détruite, mais qui conserve en certains lieux, des potentialités fortes de relance de l'industrie.

L'échelon local est le mieux à même de repérer ces potentialités, au moment où il convient de favoriser l'émergence de projets industriels, la création et l'essor d'entreprises de taille intermédiaire, la mutualisation de moyens interentreprises, la transmission d'entreprise. Les collectivités locales (régions, départements, communes) et communautés de collectivités locales jouent un rôle croissant en ce sens, bien que naissant et donc très inégal et peu outillé. En ce sens, un dialogue pluri-acteurs, dont les partenaires sociaux doivent être partie prenante, est facteur d'émergence et de soutien de tels projets concrets répondant aux besoins des territoires.

Pour accompagner la consolidation de PME et d'ETI, il convient de favoriser leur accès à des compétences critiques et la mutualisation de moyens au niveau local. Aussi, **des actions coopératives sur le territoire doivent s'organiser**, par exemple :

- Promotion d'une gestion collective du renouvellement des compétences au niveau territorial ;
- Création de groupements d'employeurs pour répondre aux besoins fonctionnels (RH, finance) et techniques (achats, développement matériel ou logiciel) ;
- Définition et promotion d'une image de marque locale ;

- Combinaison d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche pour former des lieux de capitalisation technologique, un écosystème (c'est la philosophie des pôles de compétitivité qui doit être effective).

**La nouvelle politique industrielle de l'État doit favoriser une politique industrielle locale complémentaire, régénératrice du tissu industriel.** Dans un souci de cohérence des investissements publics sur le territoire national, l'État doit articuler objectifs stratégiques et développement économique local, éviter la concurrence entre territoires à coup de primes aux investisseurs. Mais il doit aussi faciliter, animer ou coordonner des projets pluri-acteurs, publics, privés, nationaux, territoriaux, européens, par exemple avec les « pôles de compétitivité » et des « commissaires à l'industrialisation » dotés des moyens nécessaires.

**Les entreprises, tout spécialement les plus grandes, ne sauraient de ce fait s'exonérer de toute responsabilité à l'égard de leur territoire d'implantation** dont elles bénéficient

« *Il faut remettre sur le chantier une réforme de l'entreprise et une nouvelle gouvernance.* »

ou ont bénéficié, des infrastructures et savoir-faire spécifiques. Il est donc légitime que la loi impose aux entreprises l'obligation de coopérer en permanence avec les autorités publiques du territoire, pour mesurer ensemble l'impact de ces entreprises sur le territoire, pour qu'elles prennent en compte l'intérêt local dans leur

stratégie, pour prévenir, le cas échéant réparer, les effets négatifs pour le territoire, de leurs activités (atteintes à l'environnement, à la santé...) et de leurs choix (extension, suppression d'activités et/ou d'emplois, directs ou indirects).

Ainsi, tout projet de fermeture ou de réduction massive d'emploi doit faire l'objet d'un débat et d'une discussion le plus en amont possible. Lorsque ce projet paraît inévitable, des alternatives industrielles venant en substitution à celles ayant été supprimées doivent être systématiquement recherchées. Ce travail doit être engagé le plus tôt possible, les moyens de sa réalisation et de son accomplissement doivent être dégagés par l'entreprise (ou le groupe auquel elle appartient) ou par la puissance publique en cas de défaillance de celle-ci.

**Le dialogue social, professionnel et interprofessionnel, a sa place dans cette dimension territoriale.** Il peut permettre le croisement des approches sectorielles et territoriales, humaines et économiques, patronales et syndicales, concourant ainsi à établir et disposer d'un diagnostic précis et pertinent, pour la mise en œuvre d'actions efficaces et novatrices.

► *Aux patrons et aux chefs d'entreprise d'assurer les responsabilités qui leur incombent en propre : faire leur travail d'entrepreneurs et de managers*

Seulement aujourd'hui, si cela ne leur est pas contesté, ces fonctions ne peuvent plus s'exercer comme hier. Il faut remettre sur le chantier une réforme de l'entreprise et une

nouvelle gouvernance dans la perspective d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Outre la crise financière en elle-même, la financiarisation de l'économie a montré ses conséquences calamiteuses sur la gestion des entreprises et leur devenir : court-termisme, fonds d'investissement prédateurs qui vampirisent les entreprises ou les dépècent et les vendent par appartement, exigences de rentabilité qui poussent les entreprises à s'endetter pour verser les dividendes attendus par les actionnaires, dirigeants plus préoccupés par les actionnaires et leurs émoluments<sup>(79)</sup> que par l'avenir de l'entreprise.

Il est grand temps que cela change à l'heure où la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, comme de toute organisation et institution, devient une des clefs de voûte de la grande transformation qui s'amorce vers un développement durable. L'entreprise, tout particulièrement, sera au centre de cette transformation de nos économies et de la société. Cela implique des changements profonds dans le fonctionnement des entreprises, dans leur gouvernance, dans l'approche de leur environnement, dans la conception de leur activité. Il ne s'agit pas de changer la finalité de l'entreprise qui est de produire et de dégager un compte de résultats positifs, mais que cette finalité s'inscrive dans la prise en compte des externalités jusqu'alors négligées<sup>(80)</sup>.

Cela réclame deux choses :

- Évoluer vers une gouvernance des entreprises qui prenne davantage en compte la diversité des intérêts des parties prenantes à la vie de l'entreprise. La conception de l'entreprise ne peut plus rester aussi unilatérale qu'aujourd'hui et doit prendre en compte (à côté des intérêts des porteurs de capitaux et de l'entrepreneur lui-même) les points de vue de ceux qui travaillent dans l'entreprise, de ceux aussi qui sont concernés par l'activité et les choix de l'entreprise, que ce soit en amont ou en aval, et qui apportent aussi quelque chose à l'entreprise (fournisseurs, collectivités locales, clients...).
- Réformer la comptabilité de l'entreprise, aussi bien pour mesurer ces résultats que pour connaître la répartition des revenus qu'engendre l'activité de l'entreprise. Les organisations syndicales ont ainsi transmis au Medef un document de travail<sup>(81)</sup> sur le rôle des IRP et le partage de la valeur ajoutée, qui sort de la démarche habituelle de présenta-

---

**79** ■ Bonus, stock-options, retraites-chapeau, etc. Force est de constater que la part variable fluctue rarement à la baisse et qu'elle semble totalement déconnectée des résultats de l'entreprise. Situation inconcevable et inacceptable alors que l'on exige des salariés qu'ils se serrent la ceinture avec à la clef la perspective incertaine de ne pas perdre leur emploi. Jamais, depuis la Deuxième Guerre mondiale, pour ne pas remonter plus haut, les écarts de rémunérations n'avaient atteint l'ampleur que l'on constate, avec les conséquences ravageuses sur la cohésion sociale.

**80** ■ Sur toutes ces questions de RSE, voir ISO 26000 : une norme hors norme de Michel Capron et Françoise Quairel ou des mêmes auteurs, « *La responsabilité sociale d'entreprise* » La Découverte.

**81** ■ Cf les Échos du 10/01/2011 « *Les priorités de F. Chérèque pour 2011* » (<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0201061346351.htm>) ainsi que les Échos du 23/03/2011 « *Partage de la valeur : les syndicats proposent, le patronat prend du recul* » <http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0201061346351.htm>.

tion des comptes de résultats de l'entreprise et se met à l'heure de la compétitivité compatible avec la responsabilité sociale et de développement durable<sup>(82)</sup>.

Le management et le dialogue social sont eux aussi des éléments de la responsabilité sociale des entreprises. Le management est déterminant de la qualité des relations directes de l'entreprise avec chaque salarié, de tous niveaux, via l'organisation du travail et de la hiérarchie. Le dialogue social est la forme collective de ce dialogue, avec ses diverses modalités : information, consultation, négociation...

### ► *Nous revendiquons la négociation d'un pacte social pour l'industrie, de croissance et de compétitivité soutenables*

Rendons-nous à cette double évidence :

- Le progrès du niveau et de la qualité de vie, durable et soutenable, est la finalité de l'activité économique, il donne ainsi sa légitimité et son utilité sociales à l'entreprise « entrepreneuriale » ;
- La cohésion sociale est la condition première pour l'acceptabilité et la réalisation de ce projet économique et de société.

En sont responsables, les acteurs politiques à tous les niveaux (européen, national, territorial), qui ont en charge le bien public, les entreprises comme principales organisations économiques, et les partenaires sociaux comme acteurs de régulation des relations du travail. Ils sont ainsi légitimes pour proposer et construire un nouveau pacte social, de croissance et de compétitivité soutenables.

**La compétitivité des entreprises n'est un concept acceptable que dès lors elle sert ces objectifs et les enjeux que nous avons rappelés en introduction<sup>(83)</sup>.** On ne peut cependant envisager de créer de manière uniforme, des conditions favorables à la compétitivité.

Il convient en effet de prendre en compte différentes situations, différents degrés :

- D'exposition à la concurrence : beaucoup d'activités s'exercent sur un marché national moins exposé, d'autres sont totalement exposées, ce qui justifie des conditions et un

---

82 ■ On peut rappeler que le CERC, Centre d'Études des Revenus et des Coûts, devenu plus tard le Conseil de l'Emploi des revenus et de la Cohésion sociale, supprimé l'an dernier, avait abordé cette question dès les débuts de son activité en mettant au point une méthode dite des comptes de surplus permettant de mesurer l'apport non seulement du travail et du capital, mais aussi des fournisseurs et des clients à la création de valeur de l'entreprise et d'autre part de sa répartition entre ces différents acteurs. Pour en savoir plus, on peut se reporter à l'adresse suivante : <http://www.ac-limoges.fr/ses/spip.php?article514>.

83 ■ Parler de compétitivité, ce n'est pas faire une concession au patronat ou à une doctrine économique quelconque, c'est accepter d'appeler un chat, un chat. On pourrait parler d'efficacité ou de productivité, mais parler de compétitivité, c'est aussi admettre que nous sommes dans un monde concurrentiel où en fin de compte les consommateurs et les usagers peuvent choisir et exprimer des préférences. Cette contrainte, pour forte qu'elle soit, est aussi un gage de liberté et de progrès, faute pour l'instant d'avoir su inventer d'autres manières de confronter les préférences des uns, les consommateurs, et les performances et l'utilité économique et sociale des autres, les producteurs. Accepter de parler de compétitivité n'implique pas d'accepter telles quelles les mesures de la compétitivité, à l'heure du débat sur la mesure de la richesse. Cf. le rapport de la commission Stiglitz sur la mesure des performances économiques et du progrès social (<http://www.stiglitz-senfitoussi.fr/fr/index.htm>), voir aussi le hors-série d'Alternatives économiques, « La richesse autrement ».

cadre différent pour leur exercice ; pourquoi élargirait-on par exemple les possibilités de travail de nuit, sans distinction des activités qui le justifie ou non, au nom de l'amortissement des outils ou des économies de ressource, etc. ?

- De caractère plus ou moins stratégique, plus ou moins innovant, plus ou moins capitalistique... de l'activité : on ne peut tout faire à la fois et des priorités doivent être définies ;
- De spécificités propres à l'activité ou au marché, plus ou moins cyclique, plus ou moins consommatrices de ressources et d'énergie, aux impacts plus ou moins forts sur l'environnement...
- De taille de l'entreprise et de structure de la chaîne de valeur : quelle place dans cette chaîne, quelle valeur ajoutée réelle, quelles marges économiques ? Ce qui pose la question de la pertinence des espaces conventionnels et donc de leur nécessaire diversité ;
- Etc.

Si le cadrage d'ensemble d'un pacte économique et social relève du niveau national, seuls le dialogue et la négociation sociale<sup>(84)</sup> permettent à la fois :

- Réactivité et prise en compte de la diversité des réalités (sectorielles, territoriales et d'entreprise) ;
- Implication active des salariés et des chefs d'entreprises.

Il convient donc d'ajuster en ce sens, la méthode, le contenu et le périmètre du dialogue et du compromis social.

### *De la méthode et des moyens du dialogue social*

**Un pacte social ne peut se construire durablement que s'il est fondé sur l'expression d'objectifs partagés et sur un compromis.**

Du côté du dialogue avec le Gouvernement, après les états généraux de l'industrie, nous sommes maintenant dotés d'une conférence nationale de l'industrie et de comité stratégique de filières. Cette forme de tripartisme devrait trouver toute son efficacité, en constituant la base d'une nouvelle méthode de politique industrielle, associant Pouvoirs publics et acteurs sociaux et économiques, pour la définition et la mise en œuvre de cette politique.

Du côté patronal comme syndical, il est désormais très majoritairement reconnu que le dialogue social est une condition de réussite et d'adaptation économiques. Même l'État, malgré des relents dirigistes encore trop nombreux, reconnaît la démocratie sociale avec des lois qui en prennent acte et l'organisent. Les partenaires sociaux ont la responsabilité de faire vivre cette démocratie sociale. La négociation collective en est une modalité essentielle.

---

84 ▀ D'où l'intérêt du document « *Approche de la compétitivité française* » élaboré entre avril 2010 et mai 2011 par un groupe de travail paritaire composé de représentants de quatre organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO) et des organisations d'employeurs (CGPME, MEDEF, UPA) qui a été approuvé en mai 2011 par trois organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC) et les organisations d'employeurs (CGPME, MEDEF, UPA).



Pour que naisse une volonté de rechercher ce compromis, compte tenu aussi de la complexité fréquente des problèmes et de leurs solutions, il est indispensable que la négociation soit précédée d'un dialogue pour établir un diagnostic partagé le plus largement possible. Ce diagnostic doit intégrer, le cas échéant, une évaluation paritaire des accords passés. C'est dans l'exercice ouvert et participatif de ce diagnostic que pourront être associés des mandants des négociateurs, des experts, d'autres parties prenantes, des représentants de l'intérêt général, etc. C'est ce diagnostic qui mettra en lumière les enjeux communs ou spécifiques, de toutes les parties, dont elles pourront

« *Il est indispensable que la négociation soit précédée d'un dialogue pour établir un diagnostic partagé le plus largement possible.* »

tirer des objectifs. C'est dans le dialogue inhérent à ce diagnostic que les parties vérifieront si une négociation est possible. C'est à partir de ce diagnostic que pourront être définis les objectifs de la négociation collective. C'est une méthode qui s'installe progressivement dans les négociations de branche de la métallurgie, notamment en s'appuyant sur l'observatoire prospectif de l'emploi et des qualifications et prochainement, nous l'espérons, sur l'observatoire de

la négociation collective. C'est aussi vers cette pratique que devrait évoluer le droit d'expertise des représentants des salariés dans les entreprises et s'instaurer un dialogue social sur les territoires en articulant leurs réalités locales à celles des branches.

Au passage, remarquons que cette méthodologie a un coût, dont il est justifié qu'il soit imputé à la valeur ajoutée de l'entreprise, soit sous la forme d'une généralisation de cotisations aux syndicats patronaux et aux syndicats de salariés qu'il conviendrait de prélever à la source, soit sous la forme d'une contribution de l'entreprise au fonctionnement du dialogue social. Car si les dispositifs comme les observatoires prospectifs de l'emploi dans les branches peuvent apporter un précieux concours à l'établissement de ce diagnostic, il faut aussi que les parties aient une capacité autonome d'analyse des problèmes à traiter pour entrer, à égalité, dans l'établissement du diagnostic partagé.

### *De la justice et de la cohésion sociale*

Deux évolutions majeures de la structure des entreprises doivent désormais être prises en compte pour neutraliser leurs effets générateurs d'inégalités :

- **D'une part, l'internationalisation des firmes.** Elle peut économiquement être efficace pour étendre l'accès au progrès et à la modernité, pour diffuser les technologies, pour optimiser les capitaux, les savoir-faire et le rôle des marchés dans l'offre et la demande. Mais elle génère la mise en concurrence des travailleurs et des sites industriels et crée des inégalités de traitement et de partage de la valeur ajoutée, alors même qu'aucun droit du travail mondial ne vient en réguler suffisamment les effets sociaux qui en découlent. Pour corriger ces effets négatifs, il est indispensable de créer de nouveaux lieux de dialogue social, de négociation et d'accords collectifs transnationaux. L'expérience des comités mondiaux et des accords-cadres internationaux doivent donc s'étendre en nombre, s'approfondir en contenus, se renforcer en mise en œuvre et en évaluation.

- D'autre part, l'éclatement de la chaîne de valeur et l'entreprise réseau. Elle peut, elle aussi, économiquement se justifier par des économies d'échelle, par la professionnalisation des fournisseurs, par l'adéquation de l'offre et du besoin, etc. Mais elle génère aussi des inégalités de traitement social et au travail, et de partage de la valeur ajoutée, alors même que les relations donneurs d'ordre/sous-traitants sont généralement déséquilibrées en faveur des premiers. Ce phénomène développe aussi la substitution de fait, du contrat commercial qui lie les entreprises en réseau, au contrat collectif de travail, avec un contenu dont l'objectif n'est, pour l'heure, ni la protection du salarié, ni le compromis social. Il convient donc de créer des modalités nouvelles qui permettent de corriger ces effets, y compris en permettant un contrôle social (avec un contenu social) de ce type de contrat commercial.

### *Du contenu du volet social d'un pacte*

Tous les facteurs de compétitivité devraient pouvoir entrer dans le contenu d'un pacte social, sous réserve d'une affirmation claire et préalable, d'une finalité de justice et de progrès social. Affirmation qui devrait trouver sa traduction concrète dans les garanties sociales équilibrant le pacte.

Nombreux sont les domaines de garanties collectives qui concrétiseraient l'équilibre d'un nouveau pacte social et qui devraient entrer dans le champ de la négociation collective, notamment :

« *Nombreux sont les domaines de garanties collectives qui concrétiseraient l'équilibre d'un nouveau pacte social.* »

**1. Politique de l'emploi et des qualifications :** avec pour objectifs l'adaptation et la montée en qualification des salariés, l'attractivité des métiers industriels, la sécurisation des parcours professionnels...

Nous proposons de rendre contraignant un montant minimal de 1,5 % du PIB consacré à la formation et à la qualification tout au long de la vie. Les ressources humaines et les compétences sont une condition d'efficacité économique, un avantage concurrentiel, un atout pour l'innovation et la qualité. Elles permettent de faire face et d'intégrer les évolutions technologiques. Elles concourent ainsi au développement économique. Elles favorisent donc l'emploi dans un pays industrialisé à haut niveau de vie. Elles permettent d'engager une mutation vers une industrie porteuse du développement durable.

Dans les entreprises, la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit s'inscrire dans la stratégie de l'entreprise comme un élément permanent. Elle doit permettre de repérer et de prévenir les évolutions et de gérer de manière optimale les ressources humaines.

Dans la branche, la mutualisation d'une partie des fonds de la formation doit être affectée au cofinancement d'actions prioritaires, définies paritairement et donnant lieu à convention avec les collectivités locales, pour contribuer à résou-

dre des problématiques spécifiques à certains secteurs ou territoires (pénurie de main-d'œuvre, reconversions, mutations économiques, emploi des jeunes et des chômeurs longue durée...), avec un suivi et une évaluation.

Rechercher le développement de dispositifs permettant d'animer les mobilités professionnelles sur le marché du travail local en promouvant l'instauration d'outils mutualisés d'accompagnement des transitions professionnelles (exemple : la période de mobilité instaurée dans la métallurgie), en développant les démarches de gestion territoriale des emplois et des compétences (exemple de support : la charte automobile).

Mettre en place des dispositifs de maintien des compétences techniques et humaines au niveau des territoires, à l'instar de l'esprit de la charte automobile, car la fragilisation du tissu de sous-traitance, accentuée par la focalisation des donneurs d'ordre sur la compétitivité/coût, compromet des savoir-faire industriels, engendrant des pénuries de compétences.

L'accompagnement des salariés dans leur évolution et leur projet professionnel est un élément de sécurisation des parcours professionnels. Les outils doivent être développés - l'entretien professionnel, le bilan de compétence, la VAE - et complétés par un dispositif de conseil orientation du salarié, interne et/ou externe à l'entreprise selon sa taille, mais indépendant.

La perte d'un emploi doit s'accompagner du maintien de droits ou de capacités, tels un revenu décent, la protection sociale complémentaire, l'accès au logement, au crédit...

**2. Politique du travail**, avec pour objectifs de répondre aux nouveaux besoins, un travail qualifiant, respectueux de la santé, prenant en compte la qualité de la vie au travail, compatible avec la vie hors travail...

La promotion des compétences dans le domaine du développement durable est désormais un enjeu d'avenir. Un plan d'action de long terme doit être mis en place avec différents volets d'action : formation, initiale et continue, développement des fonctions d'expertise environnementale mise en place de responsables du développement durable dans les entreprises, sensibilisation des salariés et du management.

La promotion des filières scientifiques, notamment en prenant en compte l'indispensable évolution des conditions d'emploi des chercheurs et en travaillant l'accessibilité à des emplois pour les étudiants issus de ces filières, en mettant en place des passerelles entre les métiers des sciences appliquées et ceux des sciences fondamentales, en faisant la promotion des cursus universitaires auprès des entreprises.

Le classement des emplois, dans le cadre des classifications, est aussi l'occasion de débattre d'une organisation du travail qui soit qualifiante.

L'organisation du travail doit être un sujet de débat dans l'entreprise, dans le but de préserver la qualité de la vie au travail, la santé, la compatibilité vie professionnelle/vie privée ; dans le but aussi d'éliminer, à défaut de limiter, et de prévenir les pénibilités.

**3. Politique des rémunérations :** avec pour objectifs la reconnaissance des compétences, le partage équitable entre le capital et le travail, mais aussi au sein de la part du capital en préservant les investissements, et au sein de la part du travail en garantissant la justice sociale avec un éventail des salaires raisonnable, l'intéressement à des objectifs clairs de progrès, la sécurisation sociale des reconversions professionnelles...

Une grille unique de classifications de branche doit être définie sur des critères objectifs de compétences. La polyvalence et la polycompétence doivent être reconnues.

La qualification et les compétences doivent être déterminantes de la classification et de la part essentielle de la rémunération.

Les négociations salariales dans l'entreprise et la branche doivent pouvoir s'appuyer sur un état objectif de la situation économique : productivité, évolution des prix, montée en qualification... Les minima conventionnels doivent corriger les inégalités générées par l'éclatement des statuts au sein de la chaîne de valeur.

Les accords d'intéressement doivent comporter des critères objectifs et vérifiables, et intégrer notamment des critères favorables au développement durable, comme des critères liés aux économies d'énergie et à l'évitement de pollutions. Les salariés des sous-traitants doivent bénéficier d'un intéressement.

La rémunération des dirigeants doit intégrer des critères de responsabilités sociales.

**4. Protections sociales :** avec pour objectifs de faire face à tous les risques de la vie (notamment professionnelle) et de financer la retraite.

La CSG répond au principe de solidarité nationale et doit être consolidée. Une part du financement doit aussi provenir des revenus du capital.

Dans les entreprises et la branche, un régime complémentaire collectif et obligatoire doit permettre la généralisation de la prévoyance.

Le financement des régimes de retraite doit être essentiellement garanti dans le cadre du régime par répartition, fondé sur une solidarité nationale entre les actifs cotisants et les retraités. Des dispositifs collectifs d'épargne salariale, avec pour finalité la retraite, se développent dans les entreprises, tel le Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO). Il doit être systématiquement étendu à la branche sans se substituer ou affaiblir les régimes de retraite de base et complémentaires.

Politique publique de croissance, nationale et européenne, responsabilité sociale des entreprises, qualité et efficacité du dialogue social sont les ingrédients complémentaires d'un nouveau pacte social pour l'industrie. Face aux enjeux environnementaux, comme aux opportunités qu'ils contiennent, celui-ci doit être « un pacte social, de croissance et de compétitivité soutenables ».

BCE :	Banque Centrale Européenne
CAC 40 :	Principal indice boursier de la place de Paris composé de 40 sociétés
CEMI-EHESS :	Centre d'Étude des Modes d'Industrialisation - École des Hautes Études en Sciences Sociales
CES :	Confédération Européenne des Syndicats
CO2 :	Dioxyde de carbone
CSG :	Contribution Sociale Généralisée
DM :	Deutsche Mark
EBE :	Excédent Brut d'Exploitation
EU :	États-Unis
€ :	Euro (monnaie de la « zone euro » européenne)
FF :	Franc Français
FMI :	Fonds Monétaire International
FSI :	Fonds Stratégique d'Investissement
GPEC :	Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences
GPI :	Genuine Progress Indicator (pouvant se traduire par indicateur de progrès véritable)
G20 :	Groupe de 19 pays plus l'Union Européenne
IBEE :	Indicateur du Bien-être Économique
IDE :	Investissements directs à l'Étranger ou Investissements Directs Étrangers
INSEE :	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRP :	Institution représentative du Personnel
IRT :	Institut de Recherche Technologique
IS :	Impôt sur les Sociétés
ISF :	Impôt Sur la Fortune
LBO :	Leveraged Buy out, terme anglais pour financement d'acquisition par emprunt
Md :	Milliard
MEDEF :	Mouvement Des Entreprises de France
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPA :	Offre Publique d'Achat
OS :	Organisation Syndicale
OSEO :	Entreprise publique en charge d'aider l'innovation, de garantir des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres, d'aider le financement en partenariat
PECO :	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PO :	Prélèvements Obligatoires
PSE :	Plan de Sauvegarde de l'Emploi
R&D :	Recherche et Développement
RSE :	Responsabilité Sociale des Entreprises
TPE :	Très Petite Entreprise
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE :	Union européenne
USA :	United States of America
VA :	Valeur Ajoutée